

JUIN 2024

WORKING PAPER

N° 42

Des priorités de formation pour la Wallonie ?

RÉSUMÉ

Pour encourager la formation des travailleurs salariés et des indépendants, plusieurs incitants financiers existent de longue date en Wallonie. Parmi ceux-ci, le chèque formation permet aux travailleurs d'entreprises de moins de 250 travailleurs de bénéficier d'une intervention financière dans le coût de la formation. Ces entreprises peuvent en effet acquérir des chèques au prix de la moitié de leur valeur faciale et utiliser ceux-ci auprès d'opérateurs de formation agréés par la Région wallonne.

Ce dispositif a connu un succès croissant au fil du temps, mais implique un travail important d'agrément des formations éligibles par les interlocuteurs sociaux et l'administration régionale. Le projet de réforme du dispositif du chèque formation porté par la ministre de l'Emploi au cours de la présente législature visait un double objectif : étendre son accès aux grandes entreprises et au secteur non marchand, d'une part, et préciser les critères d'agrément des formations, d'autre part.

Le présent *Working Paper* restitue les éléments de réponse adressés par l'IWEPs à une double demande ministérielle : celle de préciser des priorités de formation et des critères plus stricts d'agrément afin

de concentrer les efforts financiers régionaux sur un spectre plus réduit de formation.

Notre démarche s'est voulue participative et articule trois étapes. Nous avons d'abord réalisé une série d'entretiens exploratoires, principalement auprès d'acteurs administratifs et de la concertation sociale, afin de saisir le fonctionnement concret du dispositif et les enjeux de la réforme. Ensuite, une enquête auprès d'un échantillon d'experts de l'économie régionale et de la formation a été réalisée. Enfin, les résultats des deux premières étapes ont été présentés lors de nouveaux entretiens auprès d'acteurs administratifs et de la formation professionnelle pour validation.

Notre travail a conduit à proposer une sélection de domaines de formation susceptibles de soutenir les priorités politiques régionales exprimées dans le Plan de relance de la Wallonie et à identifier un ensemble de questions ou points de discussion utiles à la définition de critères de sélection des formations.

Le rapport reflète donc des éléments de débats et enjeux, parfois conflictuels. Il se veut une contribution utile au débat démocratique.

Bernard CONTER (IWEPs)
Margherita BUSSI (UCLouvain)
Fanny SBARAGLIA (ULB)

COLOPHON

Auteurs : **Bernard Conter** (IWEPS)
Margherita Bussi (UCLouvain)
Fanny Sbaraglia (ULB)

Édition : **Évelyne Istace** (IWEPS)
Muriel Janssens (IWEPS)

Ces travaux ne reflètent pas la position de l'IWEPS et n'engagent que leurs auteurs.

Création graphique : **Deligraph**
<http://deligraph.com>

Dépôt légal : D/2024/10158/9

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la
prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 NAMUR

Tel : 32 (0)81 46 84 11

<http://www.iweps.be>

info@iweps.be

Table des matières

Introduction	5
1. Options méthodologiques et collaborations	6
1.1. Démarche adoptée	6
1.2. Collaborations	7
2. Entretiens exploratoires	8
2.1. Objectifs et conduite des entretiens	8
3. Enjeux identifiés et points de tension	9
3.1. Points de débat autour de la notion de besoins prioritaires	9
3.1.1. Des formations prioritaires pour la Wallonie ou pour les entreprises en Wallonie	9
3.1.2. La formation, levier économique, sociétal ou professionnel individuel ?	9
3.2. Points de débat autour des critères d'agrément	10
3.2.1. La précision des critères d'agrément en question	10
3.2.2. Limiter les effets d'aubaine ?	11
3.3. Autres points de débat spécifiques ou transversaux	11
3.3.1. Hard et soft skills	11
3.3.2. La régulation de l'offre de formation	12
3.3.3. L'ouverture à de nouveaux bénéficiaires, l'étendue du dispositif et le budget disponible ...	12
4. Enquête auprès d'un panel d'experts	14
4.1. Objectifs	14
4.2. Composition de l'échantillon	14
4.3. Modalités de l'enquête	14
4.4. Réalisation de l'enquête	15
5. Domaines de formation prioritaires	16
5.1. Description d'ensemble	16
5.2. Les dix grands domaines de formation les plus cités	17
6. Critères d'agrément des formations	22
7. Socialisation et validation des résultats : un retour vers les acteurs	23
8. Conclusions : Pistes pour une réforme	24
8.1. Domaines de formation prioritaires	24
8.2. Choix des critères d'éligibilité des formations	25
9. Références	28

10. Annexes	29
10.1. Annexe 1 : Grille d'entretien – Entretiens exploratoires.....	29
10.2. Annexe 2 : Questionnaire Panel d'experts (enquête en ligne).....	30
10.3. Annexe 3 : Typologie des domaines de formation	33
10.4. Annexe 4 : Relevé in extenso des critères objectivables de sélection des formations cités dans l'enquête Mesydel.....	33
10.5. Annexe 5 : Relevé in extenso des domaines de formations spécifiques cités par les répondants et indice d'intensité	37
10.6. Annexe 6 : Entretiens de validation : guide.....	49

Introduction

Dans le cadre de la réforme en cours des incitants financiers à la formation en Wallonie, l'IWEPS a été sollicité pour une assistance technique.

La demande, exprimée lors de plusieurs réunions de travail avant l'été 2023, était double et formulée comme suit :

- Identifier « les besoins de formation de la Wallonie » ;
- Identifier « des critères d'agrément des formations éligibles aux incitants financiers régionaux » (chèque-formation, CF ci-après).

Pour la réalisation de cette mission, nous avons pu bénéficier des conseils et de l'accompagnement d'un groupe de travail composé de représentants du HCS, du Forem et du SPW et piloté par le Cabinet de la ministre de l'Emploi et de la Formation.

Dans ce rapport, les termes sont employés dans leur sens épiciène de sorte qu'ils désignent toute femme, tout homme, toute personne quel que soit le genre que cette dernière s'assigne.

1. Options méthodologiques et collaborations

1.1. DÉMARCHE ADOPTÉE

Les options méthodologiques de la présente mission ont été formulées dans une note présentée au groupe de travail le 16 mai 2023 et validée par celui-ci. Elle était formulée dans les termes suivants (extraits) :

« Sous réserve de précisions par la demande écrite du cabinet de la ministre de la Formation, il est demandé à l'IWEPS de procéder, dans le cadre de la réforme en cours des incitants financiers wallons à la formation, d'identifier des « domaines de formation prioritaires pour la Wallonie » ainsi que des critères d'agrément des formations.

L'objectif de ce ciblage est de rationaliser les dispositifs de formation des travailleurs, d'une part, et de permettre davantage de sélectivité dans un dispositif plus étendu en termes de bénéficiaires potentiels, mais à budget constant, d'autre part (...).

La notion de « besoins de formation » doit faire l'objet d'un usage prudent. La littérature scientifique (références en fin de document) nous apprend en effet qu'il n'existe pas de besoins immergés que des spécialistes ou des techniques permettraient de révéler (Ardouin, 2017). En revanche, on peut observer qu'aux niveaux individuel ou organisationnel, la formation peut être envisagée comme une réponse à des situations problématiques ou à des objectifs spécifiques ou généraux (Frétigné, 2011 ; Albarello, 2006). En ce sens, les attentes de formations sont des construits sociaux (Berger et Luckmann, 2018).

Par ailleurs, la prise en compte de la dimension régionale (« les besoins prioritaires de formation de la Wallonie ») suppose de ne pas se limiter au cadre de l'entreprise comme base informationnelle de jugement, mais de prendre en compte d'autres acteurs tels que le secteur non marchand, le champ politico-administratif (en tant que décideur et régulateur) ou les interlocuteurs sociaux. Elle supposerait également de s'inscrire dans une démarche prospective (qui ne pourra pas être adoptée dans le cadre présent).

Tant les réflexions préparatoires à notre travail, menées notamment au sein du groupe de travail et du Haut conseil stratégique, que celles menées à l'IWEPS ont abouti au choix d'une enquête auprès d'un nombre réduit d'acteurs ou d'experts, suivie d'une délibération collective.

Notre mission sera dès lors bien comprise comme suit : il s'agit de refléter le spectre des priorités de formation exprimé par une sélection d'acteurs. La sélection des acteurs consultés sera par conséquent déterminante de l'étendue et de la précision des priorités exprimées. Trois critères de sélection seront à prendre en compte : la diversité et la représentativité (d'acteurs, de membres...), l'expertise et les intérêts défendus (catégoriels, généraux).

L'objectif de l'enquête auprès de ces acteurs sera bien de sélectionner, sur la base des opinions récoltées, des priorités de formation pour la Wallonie [telles que perçues par les acteurs]. Ce questionnement sera établi sur un premier ciblage effectué par l'IWEPS. L'étendue des formations envisageables est théoriquement quasi infinie. À titre d'illustration, la nomenclature des métiers (ROME v3) compte plus de 11 000 références.

Un double bornage préliminaire devra être ainsi opéré. En termes d'objets et de secteurs, il est proposé de se concentrer sur les priorités politiques du Gouvernement wallon exprimées dans le

Plan de relance. Le secteur non marchand, qui sera nouvellement bénéficiaire du dispositif, devra en outre faire l'objet d'une attention particulière.

En termes de nomenclature des formations, deux pistes peuvent être envisagées : la nomenclature des domaines de formation CITE 2013¹, plus restreinte et plus orientée sur les disciplines (huit grands domaines, environ 60 domaines détaillés) ou la nomenclature CEDEFOP², plus étendue et plus orientée métiers (dix grands groupes, 60 domaines, près d'un millier de sous-domaines).

Notre travail reposera sur une brève analyse de la littérature existante qui permettra notamment de souligner les points d'attention ou limites éventuelles de l'exercice. Quelques entretiens exploratoires (Cabinet, commission d'agrément CF, Forem, CESE...) auront pour objectif de saisir l'origine de la demande de la réforme et de nous éclairer sur les pratiques d'agrément et de sélection opérées jusqu'ici. L'analyse de la littérature grise (rapports d'activité, évaluations...) complètera ce premier apport d'information.

Sur la base (d'une sélection) des grandes priorités wallonnes (PRW), nous proposerons à un nombre limité d'acteurs et experts (à identifier, n=max 50) une liste de domaines de formation en leur demandant de les prioriser. Cette consultation sera opérée par une enquête en ligne (Mesydel) réalisée dans le courant du mois de juin 2023. Des propositions de critères d'agrément des formations leur seront également demandées.

Un *focus group*, associant un nombre plus réduit d'acteurs, visera à affiner les propositions et à les argumenter (...) ».

1.2. COLLABORATIONS

Pour la réalisation de cette mission, deux collaborations externes ont été sollicitées. Les Professeures Margherita Bussi (UCL-FOPA) et Fanny Sbaraglia (ULB-Policylab) nous ont accompagné dans la réalisation des 23 entretiens conduits dans le cadre de ce travail, ainsi que leur analyse.

¹ <https://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/isced-fields-of-education-and-training-2013-fr.pdf>

² https://www.cedefop.europa.eu/files/5092_fr.pdf

2. Entretiens exploratoires

Afin de prendre connaissance du contexte spécifique de la réforme des incitants financiers à la formation en Wallonie, nous avons opté pour la réalisation de quelques entretiens exploratoires. Ils avaient en quelque sorte pour but de nous familiariser avec le dispositif et ses principaux acteurs.

2.1. OBJECTIFS ET CONDUITE DES ENTRETIENS

Les personnes interrogées ont été choisies sur la base de plusieurs critères : leur diversité et représentativité, leur expertise ainsi que les intérêts qu'ils défendent. Les entretiens ont été réalisés entre mai et juin 2023. Ils ont eu une durée variable d'entre 1h et 1h45 et ont eu lieu par préférence en présentiel, même si le mode à distance a été déployé lorsque les contraintes d'agenda l'imposaient³.

Les entretiens étaient de type semi-directif, c'est-à-dire conduits de façon à orienter partiellement le propos autour d'un nombre limité de thèmes (dix) consignés dans un guide d'entretien. La conversation ainsi ouverte permet de ne pas exclure d'emblée des sujets jugés d'intérêt par les acteurs.

Au total, treize acteurs ont été rencontrés. Ils relèvent des institutions de la concertation sociale, de l'administration publique et des organismes paritaires sectoriels et de formation.

Le guide d'entretien, reproduit en annexe, portait sur plusieurs objets : le fonctionnement du dispositif « chèque-formation » et de sa commission, l'historique de la réforme et le regard des acteurs sur le projet de réforme et ses composantes.

La confidentialité est garantie aux interlocuteurs.

³ Les entretiens ont été menés conjointement par Bernard Conter (IWEPS) et Margherita Bussi (UCLouvain). Anne Deprez (IWEPS) a aussi pris part à trois entretiens.

3. Enjeux identifiés et points de tension

On trouvera ci-après un compte-rendu non exhaustif de nos entretiens structuré autour de trois ensembles de points de débat. Notre but n'est pas de réaliser un inventaire précis des positions d'acteurs ou d'identifier les objets de consensus ou d'opposition (les interlocuteurs sociaux ont formulé plusieurs analyses ou avis au sein du CESE), mais de relever des éléments factuels qui ont nourri notre compréhension et des éléments de débats auxquels nous devons être sensibles dans l'analyse.

3.1. POINTS DE DÉBAT AUTOUR DE LA NOTION DE BESOINS PRIORITAIRES

3.1.1. Des formations prioritaires pour la Wallonie ou pour les entreprises en Wallonie

L'idée d'orienter exclusivement le dispositif du chèque-formation vers des domaines prioritaires est très fortement discutée parmi les acteurs rencontrés. Bien qu'il y ait une reconnaissance générale de l'importance de certains 'enjeux d'avenir' – digitalisation, transition verte, économie circulaire – les acteurs considèrent la proposition « pas viable », « pas souhaitable », ou encore « pas efficace » (Interviews n°1, n°2 et n°5, entre autres).

Plusieurs raisons sont apportées. Le tissu économique wallon et la diversité des entreprises rendent la détermination d'enjeux prioritaires complexe, voire impossible. Les domaines prioritaires sont aussi vus potentiellement comme un filtre, inadéquat, qui écarterait certains domaines sur la base d'une vision macro et sur le moyen-long terme, et donc ne tiendrait pas compte des besoins réels et contingents (court-moyen terme) des entreprises (Interview n°7). Un interviewé a souligné que « [...] la formation ne peut pas se limiter [aux domaines prioritaires]. La formation, ça doit aussi permettre que [l'ensemble de] l'économie tourne. » (Interview n°2).

D'ailleurs, certains interlocuteurs ont souligné qu'il existe déjà la possibilité dans le décret d'orienter l'offre de formations selon des priorités wallonnes (art. 12 bis), mais que cela n'a jamais été fait « puisque c'est impossible » (Interview n°9).

De plus, certains acteurs soulignent que la définition des domaines prioritaires – même concertée entre les interlocuteurs sociaux – pourrait réduire la capacité d'autodétermination des entrepreneurs, surtout les indépendants. 'Faire confiance aux gens' (Interview n°7) et à leur capacité d'identifier leurs besoins de formation semble être la voie suggérée par ces acteurs, qui voient également dans la définition des domaines prioritaires une contrainte supplémentaire qui réduirait la souplesse de l'incitant.

Des doutes ont également été soulevés sur la procédure utilisée pour identifier les domaines prioritaires. Un interviewé a souligné la difficulté de changer de domaines prioritaires tous les deux ans, comme il semble avoir été évoqué (Interview n°8). Cette procédure serait onéreuse en termes de temps et risquerait de ne pas aboutir suffisamment rapidement pour que des formations soient agréées à temps. De plus, l'identification des enjeux prioritaires suppose un horizon temporel long et une portée « macro/régionale » qui pourraient négliger les besoins sur le court terme qui, s'ils ne sont pas rencontrés, peuvent entraîner des conséquences sur le long terme.

3.1.2. La formation, levier économique, sociétal ou professionnel individuel ?

Le choix des formations peut être établi en fonction de divers intérêts et selon des perspectives temporelles différentes. L'objectif même de la formation est ainsi sujet à débat. Si, pour certains, il est nécessaire de favoriser un retour sur l'investissement en formation pour les entreprises ; pour d'autres, la mission des incitants à la formation doit aussi être orientée pour instaurer une vraie culture de la formation tout au long de la vie (Interview n°8). Un des acteurs exprime cette position comme

suit : « *réduire le coût de la formation pour toutes les entreprises et pour tout type de personnel est un objectif aussi louable que viser des secteurs prioritaires* » (Interview n°1).

Les domaines prioritaires de formation pourraient s'inscrire dans une perspective d'anticipation, en particulier dans le cadre d'une transition vers une économie plus verte. Un interlocuteur (Interview n°3) suggère ainsi d'identifier les domaines prioritaires via une étude prospective, comme cela a été fait en France dans le cadre du Shift Projet⁴. Selon cet acteur, cet exemple pourrait aider à identifier les emplois d'avenir et à développer les formations les plus adaptées, notamment grâce également aux chèques-formation.

L'objectif de favoriser une culture de la formation, pour ensuite atteindre les publics les moins représentés (femmes, peu qualifiés, âgés, ou avec des contrats précaires - Interviews n°1 et n°5), est présenté par certains acteurs comme une priorité plutôt que la recherche de l'utilité de la formation sur la base d'objectifs transversaux trop larges.

Un acteur exprime de la sorte la tension qu'il voit entre la finalité économique des domaines prioritaires et la finalité sociale de la formation⁵ : « *Ici venir avec ce vocable "besoins prioritaires" et donc de secteurs, c'est une logique qui est beaucoup plus économique que sociale. Donc c'est clair qu'en termes de formation, c'est un peu particulier* » (Interview n°8).

3.2. POINTS DE DÉBAT AUTOUR DES CRITÈRES D'AGRÈMENT

3.2.1. La précision des critères d'agrément en question

« *Dès qu'il y a un critère, il est questionnable* » (Int.6). Cette citation résume la tension entre la volonté des acteurs de trouver des critères d'agrément stables, justes et certains et la difficulté de les définir.

En effet, les positions des acteurs interviewés convergent sur un point de départ commun : personne ne s'est senti jusqu'ici en mesure de définir ou de proposer une stratégie d'identification claire des critères d'agrément des formations. Toutefois, la position sur le travail de la Commission, sur sa jurisprudence, sur les critères adoptés ainsi que sur son rôle dans la réforme diverge.

Certains acteurs soulignent la nécessité d'alléger le travail de la Commission en réduisant la part des dossiers qui y sont traités en agissant en amont. Cela signifie que des critères clairs et automatiques seraient appliqués par le SPW. L'automatisme de l'agrément pourrait, selon certains, réduire la marge d'aléatoire qui dérive de l'indétermination des critères actuels du décret, mais également de la marge d'interprétation qui dérive de la jurisprudence établie au fur et à mesure par la Commission (cf. *infra*).

Pour cette raison, ils trouvent que la Commission d'agrément devrait presque ne '*pas exister*' (Interview n°6). Cela enlèverait de cette part du subjectif qui semble difficile à accepter pour certaines des personnes interrogées (Interviews n°1, n°6 et n°7). Ces acteurs sont également sceptiques par rapport à l'utilité de la jurisprudence interne à la Commission (Interviews n°6 et n°7), bien qu'elle représente un effort partagé louable des membres de la Commission (Interview n°1).

La jurisprudence est vue comme toujours trop floue par rapport à la capacité de différents membres d'argumenter en faveur ou contre un agrément (par exemple des formations massages qui ne sont pas reconnues pour les esthéticiennes, mais bien pour les kinés). Les critères inscrits dans le décret devaient évoluer dans le temps, donc permettre une certaine souplesse tout en étant suffisamment clairs pour favoriser des décisions quasi automatiques.

⁴ <https://ilnousfautunplan.fr/>. Il s'agit d'un projet d'un think tank travaillant sur la transition vers une économie bas carbone.

⁵ Sur la tension entre adéquation et émancipation, voir Mahieu (2015).

Par ailleurs, ces mêmes acteurs souhaiteraient pouvoir identifier dans le décret des critères qui soient suffisamment clairs pour les opérateurs afin de garantir la transparence de la procédure d'octroi.

D'autres acteurs considèrent, en revanche, que le travail de la Commission doit rester central, notamment dans les dossiers qui n'ont pas obtenu un agrément par l'administration. Un interviewé anticipe le danger de réduire les zones d'ombre de critères d'agrément et de l'automatisme administratif de l'agrément, car cela signifierait « *bypasser la concertation sociale* » (Interview n°2), qui reste centrale et nécessaire afin de garantir que la formation aille aux publics les moins favorisés. En effet, les critères qu'ils proposent se concentrent sur la nécessité de garantir que les CF s'adressent à ces travailleurs et travailleuses qui ont moins recours aux CF de par leur âge, leur niveau d'instruction ou leur présence dans les entreprises/secteurs actuellement couverts par le décret.

3.2.2. Limiter les effets d'aubaine ?

Ces acteurs soulignent également la nécessité de limiter – via les critères – les effets d'aubaine liés à l'usage du chèque-formation (à savoir l'utilisation des financements publics par les entreprises sans qu'il y ait un vrai effet incitatif puisque les entreprises auraient fait le même investissement sans avoir recours à l'incitant).

Selon la majorité d'interviewés, les effets d'aubaine semblent principalement être liés au Crédit adaptation plutôt qu'aux CF. Les effets d'aubaine concernent cependant, selon l'avis de certains interviewés, aussi les formations obligatoires couvertes par les CF.

Toutefois, il semble y avoir une vision légèrement différente parmi les acteurs de ce qui rentre dans la définition d'une formation obligatoire et qui serait donc potentiellement exclu du CF. Certains acteurs y incluent les mises à jour légales liées à l'exercice d'un métier (par exemple les formations pour les comptables ou les kinés), d'autres y incluent les cinq jours de formation qui sont devenus obligatoires selon la législation fédérale. L'Interview n°3 souligne que l'utilisation des CF dans des métiers en pénurie ou des fonctions critiques devrait également faire l'objet d'une attention particulière, car cela pourrait amener au désengagement des entreprises vis-à-vis de leur rôle de formatrices de main-d'œuvre, tout en faisant peser le coût sur le collectif.

3.3. AUTRES POINTS DE DÉBAT SPÉCIFIQUES OU TRANSVERSAUX

3.3.1. *Hard et soft skills*

Un nœud important dans les discussions sur les critères d'agrément au sein de la Commission est la définition des *soft* et des *hard skills*. Tous les acteurs nous informent de cette difficulté qui est loin d'être récente. Le CF a connu un essor important entre 2000 et 2010 (chiffres cités par l'interviewé – 800 000 chèques/an). Pendant cette période d'essor, deux problèmes se manifestent : un problème budgétaire et un problème de qualité des formations. En effet, la distinction entre *hard* et *soft skills* et leur place légitime, ou pas, dans les procédures d'agrément s'impose comme 'nœud' entre 2005 et 2010 lors de l'essor des demandes d'agrément issues du monde du bien-être (Interview n°1).

En 2014, un recentrage des formations est établi par décret. L'Interview n°5 explique que le recadrage visait à exclure de l'agrément des formations qui relevaient du bien-être, de médecines non conventionnelles ou encore du coaching. Le décret évoque ainsi, de façon très large, les « *compétences comportementales et relationnelles* ».

La Commission s'est dotée d'une jurisprudence interne afin de pouvoir assurer, d'une part, une certaine égalité de traitement des dossiers et, d'autre part, donner des contours plus opérationnels aux trois critères identifiés dans le décret : « *qualifiante, transférable et générale* ». Cette

jurisprudence se concentre sur les *soft skills* et *hard skills*, mais également sur la notion de 'qualifiante', à savoir quand la formation concerne le cœur du métier.

Outre les questions propres aux définitions et aux frontières entre *soft* et *hard skills*, il existe des compétences comportementales « *à vocation professionnelle* » qui doivent, selon certains acteurs, pouvoir faire l'objet de formations subsidiées. L'élaboration de la jurisprudence n'a donc pas épuisé le débat entre interlocuteurs sociaux sur ce thème.

Plusieurs interviewés soulignent par exemple que les formations sur des compétences transversales – comme le leadership ou la gestion du temps – ne devraient pas être financées par le public, mais par les entreprises (Interview n°2), tout comme la mise à jour des compétences de certains métiers, car de nouvelles compétences ne sont pas visées.

Un autre exemple porte sur les compétences *soft* qui constituent le cœur d'un métier (Interview n°1) ; elles devraient pouvoir, selon certains, être soutenues. D'autres acteurs soulignent leur ferme opposition à l'agrément de formations de *soft skills*, car ils considèrent qu'elles sont souvent associées à des métiers moyennement ou hautement qualifiés, qui bénéficient déjà d'un accès privilégié à la formation.

Ainsi, si la jurisprudence élaborée a permis aux membres de la Commission CF de s'accorder sur certaines procédures internes, elle n'en a pas pour autant réduit totalement, loin s'en faut, les divergences sur les décisions d'agrément.

3.3.2. La régulation de l'offre de formation

Seules les formations agréées sont éligibles au chèque-formation. Mais un grand nombre de formations agréées ne sont jamais mises en œuvre. Le catalogue des formations est ainsi très vaste et ne reflète pas la « *consommation réelle* » des formations.

Bien qu'un 'nettoyage' du catalogue soit opéré tous les trois ans, plusieurs acteurs interviewés ne sont pas forcément favorables à cette pratique qui pourrait pénaliser certains opérateurs ou certaines formations.

Une suggestion est faite par rapport à la possibilité d'effectuer un contrôle en aval de la formation, par exemple via un retour sur des formations agréées qui ne seraient pas à la hauteur (logique du marché qui s'autorégule : « *une entreprise ne fait pas deux fois la même erreur dans un investissement* »).

Nous avons par ailleurs entendu une proposition de « *bouton rouge* » ou sonnette d'alarme qui attirerait l'attention sur un dysfonctionnement chez un opérateur de formation, qui permettrait une inspection rapide, voire une sortie du catalogue.

3.3.3. L'ouverture à de nouveaux bénéficiaires, l'étendue du dispositif et le budget disponible

L'ouverture du dispositif à de nouveaux acteurs (grandes entreprises et secteur non marchand), ainsi que la réforme d'autres dispositifs (entre autres la révision du congé d'éducation payé), posent des questions par rapport à l'effort budgétaire à fournir et aux critères qui pourraient être établis pour le CF afin d'assurer une certaine équité d'utilisation de l'incitant.

Même si l'intervention financière des pouvoirs publics devait être modulée en fonction de la taille des entreprises utilisatrices, des craintes sont exprimées par rapport à l'épuisement potentiel du dispositif (les salariés des grandes entreprises participent davantage aux formations).

L'ouverture au non marchand pose également la question de l'égalité de traitement entre des institutions identiques (maisons de repos, crèches...) selon qu'elles relèvent du secteur privé subventionné ou du secteur public (Interviews n°8 et n°9). Le personnel effectuant des tâches similaires, voire identiques, aurait – selon le statut de son employeur – accès ou non aux formations.

Certains acteurs soulignent aussi l'importance de moduler plus largement les incitants (par exemple en ciblant la taille de l'entreprise, le type de public, les nombres d'heures, les types de formation) pour assurer un retour plus important. Toutefois, ces propositions liées à l'identification d'un public cible semblent se heurter à la réalité des données disponibles, qui ne permettent pas de savoir *ex ante* qui a recours aux CF.

Par ailleurs, des interviewés rappellent la disponibilité de financements européens (FSE) pour la formation qui seraient bien supérieurs à ce qui est dépensé actuellement.

La question de la pérennité du dispositif, après extinction du PRW, est également posée.

4. Enquête auprès d'un panel d'experts

4.1. OBJECTIFS

L'objectif de l'enquête était double : identifier, sur la base d'une typologie existante, les domaines de formation qui pourraient être prioritaires dans le cadre du dispositif du chèque-formation, et identifier des critères d'agrément des formations subsidiables.

4.2. COMPOSITION DE L'ÉCHANTILLON

L'ambition de l'enquête est de rassembler des savoirs d'expertise. Elle devait donc s'adresser à un nombre réduit de participants. L'échantillon a été élaboré collégalement par le groupe de travail accompagnant cette mission. Les participants ont été identifiés et retenus sur la base des institutions d'appartenance (cf. tableau ci-dessous) et de leur compétence reconnue.

Nous avons par ailleurs complété ce panel par des acteurs du secteur non marchand, dont les coordonnées nous ont été transmises par la confédération intersectorielle des employeurs du secteur à profit social (UNIPSO).

Tableau 4.1 : Composition du panel

Type d'institution	Nombre de coordonnées
Administrations régionales et communales	16
Administrations fédérales	5
Agences de développement économique	5
Associations professionnelles	5
Centres de recherche et universités	20
<i>Clusters</i> et pôles de compétitivité	15
Fonds de formation sectoriels	38
Organismes de coordination de la formation	3
<i>Think tanks</i>	4
Organisations du secteur non marchand	58
IWEPS	3
Total	172

4.3. MODALITÉS DE L'ENQUÊTE

Vu le temps limité disponible, il a été décidé de réaliser l'enquête en ligne (via le logiciel Mesydel). L'enquête a été réalisée entre le 26 juin et le 21 juillet (la date de clôture initiale a été repoussée afin de maximiser le nombre de répondants). Un premier courriel d'invitation a été adressé à l'ensemble des participants du panel. Un second courriel, comprenant les informations pratiques, a été adressé dans la foulée. Une adresse de contact, à l'IWEPS, a également été renseignée pour toute question relative à l'enquête.

Le questionnaire d'enquête, reproduit en annexe, est composé comme suit. Pour les quatre grands domaines du Plan de relance de la Wallonie (développement économique, transition numérique,

transition verte, cohésion sociale)⁶, il est demandé de spécifier les domaines de formation (des salariés) dont le développement relève de la plus grande importance, d'une grande importance ou est important. Cette gradation dans les priorités nous a permis de pondérer les réponses (poids de 1 à 3) lors du traitement des données.

Les domaines de formations sont issus d'une liste fermée constituant la typologie du CEDEFOP (cf. annexe). Au total, 60 grands domaines de formation, ventilés en domaines de formation spécifiques (cf. le modèle dans le tableau ci-dessous), ont été proposés dans l'enquête.

Tableau 4.2 : Exemple de ventilation des domaines de formation

Domaines de formation spécifiques	
523.01	Automatisation
523.02	Électronique de radiodiffusion
523.03	Entretien d'équipements de communication
523.04	Entretien d'équipements électroniques
523.05	Génie électronique
523.06	Génie informatique
523.07	Ingénierie du contrôle électronique
523.08	Installation d'équipements de communication
523.09	Réparation d'appareils de radio et de télévision
523.10	Réparation d'ordinateurs
523.11	Robotique
523.12	Systèmes de communication
523.13	Technologie de traitement de données
523.14	Technologie des réseaux
523.15	Technologie des télécommunications
523.16	Technologie numérique

Électronique et automatisation

Source : CEDEFOP

Il a par ailleurs été demandé aux répondants de proposer des critères d'agrément ou de sélection des formations. Enfin, cinq espaces ouverts dans l'enquête permettaient aux répondants d'ajouter des suggestions, questions ou critiques.

4.4. RÉALISATION DE L'ENQUÊTE

Au total, 40 réponses ont été enregistrées, soit un taux de réponse de 23,5 %. L'ensemble des catégories de répondants sont représentées parmi les répondants, à l'exception de celles des institutions fédérales et des *think tanks* et bureaux de consultance⁷.

Les résultats sont présentés dans la section suivante et en annexe.

⁶ Nous n'avons pas pris en compte deux axes du PRW : le traitement des conséquences des inondations, dont on suppose qu'il sera achevé au moment de la réforme des incitants financiers à la formation, et la gouvernance publique, qui ne concerne pas le public cible (salariés du privé) des incitants à la formation.

⁷ La ventilation des répondants par catégorie n'est pas mentionnée pour des raisons de confidentialité.

5. Domaines de formation prioritaires

5.1. DESCRIPTION D'ENSEMBLE

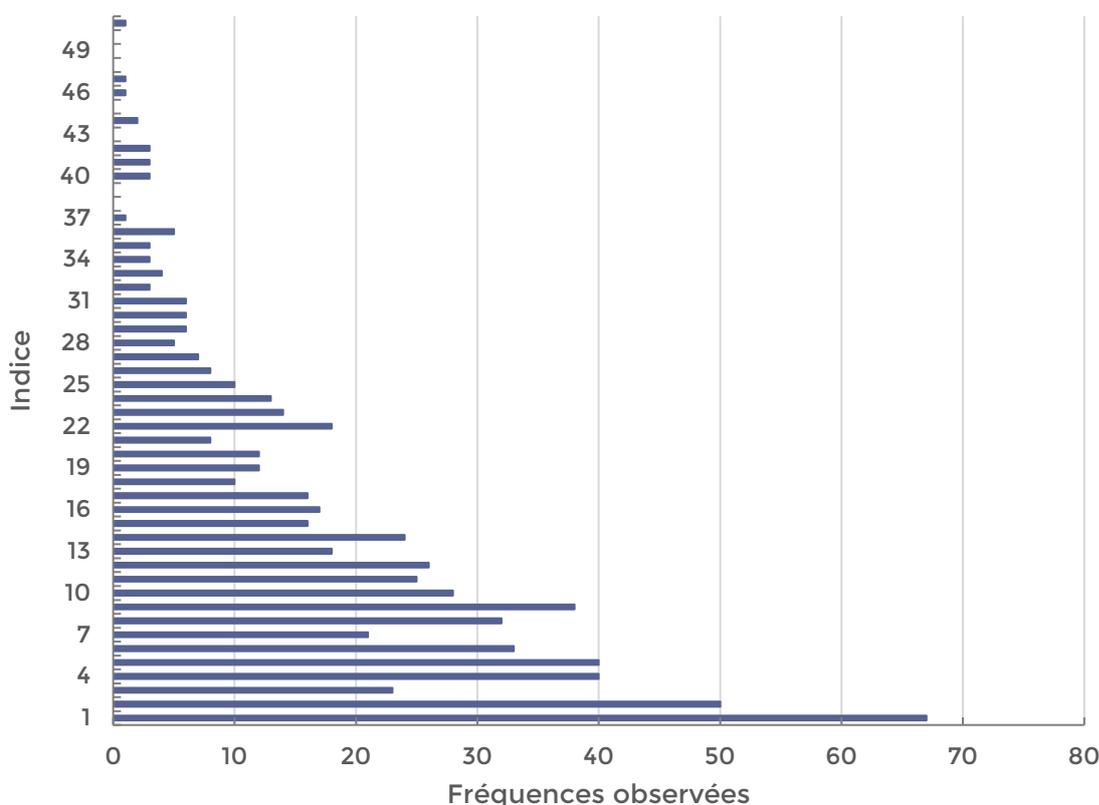
L'enquête réalisée auprès d'un panel d'experts a permis de hiérarchiser des domaines de formation au regard des grands objectifs de politique régionale. Cette hiérarchisation repose sur un indice construit à partir de la fréquence de citation et la pondération choisie par les répondants (1 à 3). La valeur de l'indice correspond donc à la somme des pondérations attribuées par les répondants.

Sur les 770 domaines de formation soumis à enquête, 680 ont été mentionnés au moins une fois, 529 domaines de formation ont été retenus au regard de l'objectif régional de développement économique, 550 en lien avec la transition verte, 348 au regard de la cohésion sociale et 307 dans la perspective de la transition numérique.

L'indice le plus élevé est 51 (domaine de formation : recyclage). La valeur de l'indice moyen des domaines de formation cités est 12 (285 domaines de formation ont un indice supérieur à cette valeur); l'indice médian est 10 (la moitié des domaines de formations a un indice supérieur ou égal à cette valeur).

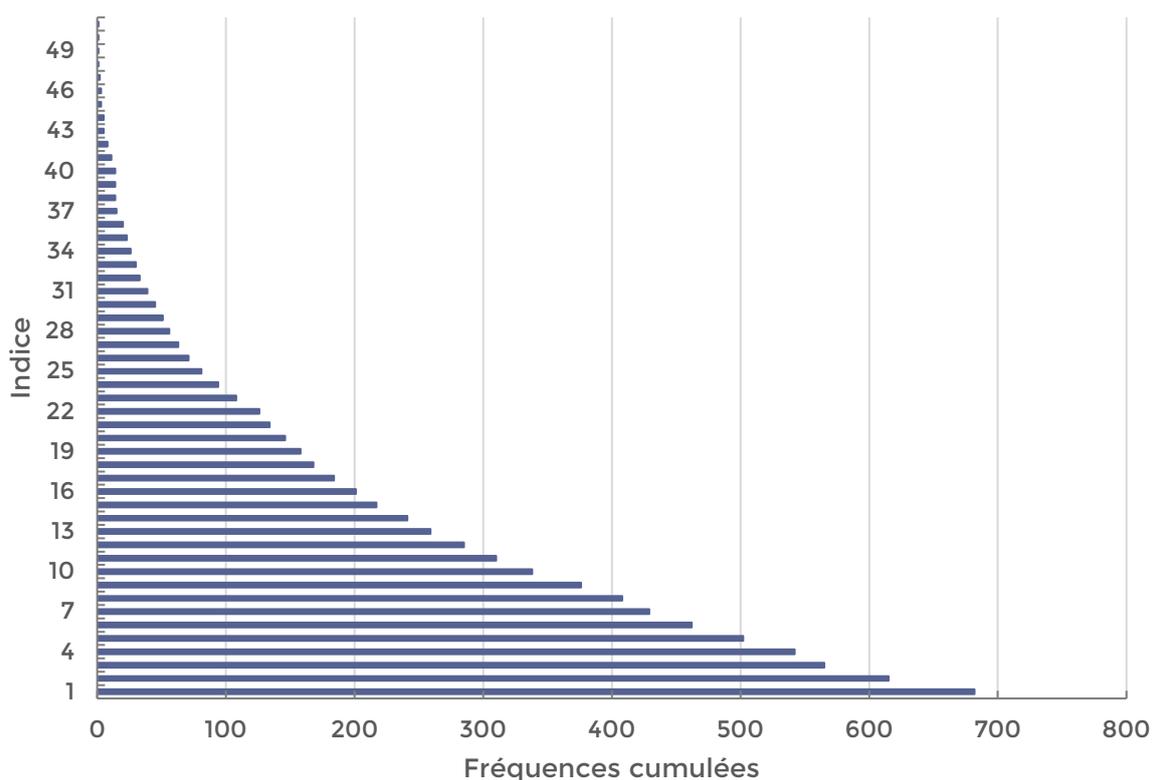
Les fréquences de l'indice sont présentées dans le premier graphique ci-dessous. Les fréquences cumulées sont présentées dans le second.

Graphique 5.1 : Domaines de formation : histogramme des fréquences



Lecture : plus de 60 domaines de formation ont un indice égal à 1, alors qu'un seul domaine a un indice de 51.

Graphique 5.2 : Domaines de formation : histogramme des fréquences cumulées



Lecture : Cent domaines de formations ont un indice supérieur à 25 ; 300 domaines de formations ont un indice supérieur à 12.

On trouvera en annexe le classement de l'ensemble des domaines de formation selon leur indice.

5.2. LES DIX GRANDS DOMAINES DE FORMATION LES PLUS CITÉS

Pour rappel, 770 domaines de formation spécifiques, regroupés en 60 grands domaines, issus de la typologie CEDEFOP, ont été soumis à l'enquête.

L'examen des dix grands domaines de formation les plus cités, regroupant 46 domaines de formations spécifiques, conduit à des résultats présentant une certaine cohérence. Les domaines de formation les plus cités sont présentés dans le tableau suivant.

Il va de soi que la présentation ici réalisée repose sur le choix arbitraire de se limiter aux dix grands domaines les plus cités. L'analyse pourrait être étendue, par exemple, aux vingt grands domaines, aux cinquante ou cent domaines spécifiques les plus cités, aux domaines de formation ayant un indice supérieur à la moyenne, etc. Le choix de retenir un nombre plus ou moins étendu de domaines de formations éligibles est évidemment de nature politique.

Si, à titre exploratoire, nous retenons les dix grands domaines les plus cités, les constats suivants peuvent être établis.

Les résultats font apparaître **quatre axes stratégiques prioritaires** en matière de formation des salariés.

Le premier est d'ordre technologique : il couvre les domaines de **l'informatique, de l'électronique ou de l'automatique**. Les domaines de formation les plus cités concernent d'abord *l'utilisation de l'ordinateur, de logiciels et d'internet*. Les experts répondant à l'enquête ont, semble-t-il, visé en

premier lieu des formations générales s'adressant à un ensemble très vaste de salariés. D'autres formations citées semblent s'adresser à un public plus spécialisé et portent quant à elles sur *les sciences informatiques et la conception de systèmes informatiques*. Enfin, les formations relatives aux *technologies numériques et à l'automatisation* sont aussi fréquemment citées.

Un deuxième axe porte sur **l'environnement, les espaces naturels et la production agricole**. Sous cette thématique large, trois priorités peuvent être distinguées. La plus citée recouvre *l'enlèvement, le recyclage et l'élimination des déchets*, et ce, malgré que nous n'avions pas retenu parmi les objectifs régionaux celui de la gestion des conséquences des récentes inondations en Wallonie. La deuxième priorité porte sur *l'étude, la conservation, la gestion de l'environnement, des ressources naturelles et des sols*. On peut y rattacher *la gestion des parcs naturels*, sans doute sélectionnée en raison de deux parcs nationaux reconnus par le Gouvernement wallon en 2021. Enfin, dans le domaine de la production agricole, sont mentionnées *l'agronomie, les technologies végétales, les techniques de culture et d'irrigation*.

Le troisième axe, qui porte sur **le bâtiment et le génie civil**, peut être associé aux deux premiers. En effet, si les formations dans ces domaines peuvent contribuer au renforcement de la productivité ou au développement économique, les domaines spécifiques retenus semblent clairement orientés vers le développement d'un habitat plus vert. Les formations les plus citées dans ces domaines sont en effet *les technologies du bâtiment, la rénovation, l'isolation, l'insonorisation, les sciences et techniques de gestion de l'eau et la ventilation des bâtiments*.

Enfin, le quatrième axe pourrait regrouper le **développement personnel et la protection des personnes au travail**. Il s'agit de domaines de formation qui ont été parfois contestés au sein de la Commission chèque-formation, car pouvant relever du développement personnel ou des *soft skills*. Sont ainsi identifiés *les aptitudes sociales, les domaines du stress, de la santé, de l'hygiène et de la protection au travail*. Notons que ces derniers domaines relèvent davantage d'une perspective de protection ou de prévention des risques que d'épanouissement personnel. Ils pourraient à ce titre avoir toute leur place dans des priorités régionales en matière de formation. Nous pourrions encore associer à ce dernier axe trois domaines de formation spécifiques figurant parmi les 50 les plus cités : il s'agit de *la formation à la création d'entreprises, de la gestion du personnel et des soins infirmiers* (domaine du secteur non marchand le plus cité).

Notre enquête visait aussi à associer les domaines de formation et quatre grands objectifs du Plan de relance de la Wallonie. On peut, à travers une présentation schématique des résultats dans le tableau suivant, observer que les objectifs de développement économique et de transition soutenable attirent le plus grand nombre de priorités de formation, mais souvent en association avec les deux autres objectifs du PRW.

Tableau 5.1 : Articulation des domaines de formation aux priorités du PRW

Domaines de formations	Axes issus du PRW			
	Développement économique et industrialisation	Transition numérique	Transition verte	Cohésion sociale
Utilisation de l'ordinateur				
Enlèvement, recyclage, élimination des déchets				
Conservation de l'environnement et des ressources naturelles				
Développement personnel / aptitudes sociales				
Rénovation et isolation des bâtiments				
Électronique et automatisation				
Sciences de l'informatique ; conception de systèmes				
Agriculture et irrigation				
Protection des personnes au travail				
Électricité et énergie				
Urbanisme, conception du bâti, aménagement du territoire				

Le tableau suivant reprend *in extenso* les formations relevant des dix domaines les plus cités dans l'enquête.

Tableau 5.2 : Domaines de formations les plus cités dans l'enquête

Grands domaines de formation	Indice moyen	Domaines spécifiques	Indice
482. Utilisation de l'ordinateur	40	Utilisation de logiciels	46
		Utilisation de l'ordinateur	42
		Utilisation d'Internet	33
850. Protection de l'environnement	39	Recyclage	51
		Élimination des déchets	47
		Conservation et gestion de l'environnement	44
		Conservation de l'environnement	42
		Protection de l'environnement	42
		Enlèvement des déchets	40
		Conservation des ressources naturelles	35
		Conservation du sol et des ressources aquatiques	35
		Étude de l'environnement	34
		Génie de l'environnement	31
Gestion des parcs nationaux et des milieux naturels	29		
090. Développement personnel	37	Aptitudes sociales	37
582. Bâtiment et génie civil	37	Rénovation de bâtiments	44
		Isolation et insonorisation	41
		Sciences et technologies de l'eau	36
		Technologies de la construction	36
		Technologies du bâtiment	36
		Ventilation (bâtiment)	36
		Génie du bâtiment	33
		Techniques de l'eau potable et des eaux usées	33
523. Électronique et automatisation	36	Technologie numérique	31
		Automatisation	40
621. Production agricole et animale	34	Agriculture	41
		Techniques de culture et d'irrigation	32
		Agronomie et technologies végétales	30

861. Protection des biens et des personnes	33	Stress au travail	36
		Santé et sécurité du travail	35
		Ergonomie (santé et sécurité du travail)	34
		Sécurité des personnels	32
		Protection du travail	31
		Santé et hygiène du travail	31
481. Sciences informatiques	33	Informatique	40
		Conception de systèmes informatiques	29
		Sciences informatiques	29
522. Électricité et énergie	33	Énergie solaire	41
		Génie climatique	33
		Énergie	32
		Climatisation	31
		Métiers du chauffage	31
		Énergie nucléaire, hydraulique et thermique	30
		Métiers de l'électricité	30
581. Architecture et urbanisme	32	Conception en bâtiment	34
		Urbanisme et aménagement urbain	30

6. Critères d'agrément des formations

Tant les entretiens que l'enquête en ligne nous ont permis de relever des propositions d'acteurs relatives aux critères d'agrément des formations. Ces propositions ont un degré d'opérationnalisation très variable et font rarement l'objet d'un consensus. Nous retenons ci-après *dix propositions de critères* (non hiérarchisés), complémentaires aux prescriptions décrétales et à la jurisprudence actuelle de la Commission chèque-formation, à des fins de débat :

- Les propositions de formations doivent démontrer leur *inscription dans les priorités gouvernementales*, telles que formulées par exemple dans le Plan de relance.
- Les contenus de formation devraient relever des fonctions critiques ou métiers en pénuries.
- Les formations doivent s'articuler aux *nomenclatures existantes* (type SFMQ, ECVET...).
- Les formations devraient démontrer *leur caractère innovant* (s'agissant du contenu et/ou des méthodes).
- Dans cette perspective, une partie (à déterminer) des heures de formation devrait porter sur des évolutions technologiques récentes ou en cours.
- Le *coût de la formation* doit figurer parmi les critères de sélection. En effet, on peut postuler que le dispositif du chèque-formation n'aurait aucun effet incitatif si l'intervention publique représente une partie marginale du coût. On assisterait alors plutôt à un effet d'aubaine.
- Les formateurs doivent démontrer un haut niveau de compétences. Pour ce faire, ils devraient attester des certifications adéquates ou disposer d'une pratique professionnelle avérée.
- Les programmes de formation devraient (tous) être *validés par les interlocuteurs sociaux* au niveau sectoriel ou interprofessionnel.
- L'existence d'enquêtes post-formation. Il s'agit ici davantage d'un critère de renouvellement de l'agrément des formations. Un soutien public aux formations ne pourrait être renouvelé qu'à la condition de faire l'objet d'une évaluation externe favorable. Cette évaluation devrait porter sur :
 - La satisfaction des travailleurs ;
 - L'apprentissage ;
 - Le transfert des compétences dans l'entreprise ;
 - L'effet de la formation (usage de la formation, productivité...).
- Les formations *obligatoires à l'exercice d'un métier ou imposées par un secteur ou un ordre professionnel* sont à exclure du financement public afin de garder le caractère incitatif de ce dernier.
- Les entreprises qui ne peuvent démontrer avoir respecté *les obligations fédérales en matière de formation des salariés* (cinq jours, à terme, dans le cadre du *jobsdeal*) ne peuvent accéder au dispositif du chèque-formation, ceci afin d'éviter les effets d'aubaine.

7. Socialisation et validation des résultats : un retour vers les acteurs

À ce stade de notre travail, nous avons pu rassembler un ensemble significatif de propositions d'acteurs et d'experts, par entretiens et par enquête. L'ensemble des données (classement des domaines de formation spécifiques et propositions de critères d'agrément des formations) est présenté en annexe.

Nous avons retenu, à des fins exemplatives et de discussion, dix propositions de critères d'agrément et dix grands domaines de formation (regroupant une cinquantaine de domaines spécifiques).

Les priorités de formation, comme les critères de sélection qui pourraient être insérés dans une réforme des incitants financiers régionaux, ne peuvent être pensées comme des instruments techniques qui ne découleraient que de situations objectives. Comme tout instrument de politique publique, ils sont porteurs de valeurs et s'accrochent à des intérêts. Il s'agit donc de choix éminemment politiques.

Pour éclairer ces choix, notre proposition méthodologique comporte un second tour de discussion auprès d'un nombre réduit d'experts, spécialistes de l'économie régionale et des pratiques de formation.

Nous suggérons ainsi de faire discuter les propositions ci-dessus au sein d'un *focus group* afin tantôt de préciser ou rendre plus cohérentes certaines propositions, tantôt de dégager, tant que faire se peut, des points de vue consensuels. Face à la difficulté de trouver une date commune, nous avons réalisé un second tour d'entretiens, individuels et collectifs, auprès d'une dizaine d'acteurs supplémentaires, spécialistes tantôt de l'économie wallonne, tantôt de la formation professionnelle⁸.

Nos interlocuteurs ont ainsi été appelés (sur la base d'un document-guide présenté en annexe 6) à :

- 1) Analyser successivement les listes de domaines de formation prioritaires correspondant aux objectifs régionaux (développement économique et industrialisation, transition numérique, soutenabilité environnementale, cohésion sociale). Il s'agissait en particulier de valider les propositions existantes, amender celles-ci (ajouts, suppressions), se prononcer sur l'étendue des domaines à retenir (liste complète ou nombre limité de domaines de formation) ;
- 2) Se prononcer sur les critères d'agrément des formations : juger du caractère opérationnel des propositions existantes, les amender et les compléter si nécessaire.

⁸ Une liste d'une vingtaine de noms nous a été transmise par le Groupe de travail accompagnant cette mission. L'ensemble des acteurs a été invité à participer aux entretiens. Les entretiens ont été conduits par Fanny Sbaraglia (ULB) et Bernard Conter (IWEPS).

8. Conclusions : Pistes pour une réforme

Les pages qui précèdent reflètent avec une certaine force les caractéristiques constitutives des instruments de politique publique. Ils sont d'abord un ensemble de dispositions techniques (législatives, administratives, procédurales) et financières. Ainsi, le dispositif « chèque-formation » comprend-il notamment des conditions d'agrément des formations, des conditions de participation (éligibilité), des normes de qualité, des transferts financiers et des plafonds d'intervention.

Mais les instruments de politique publique sont également porteurs d'une dimension cognitive : une représentation du monde, marquée notamment par des liaisons logiques (si... alors), des normes (vision du moyen d'accéder à la situation idéale dans un champ déterminé) et des valeurs (vision du bien et du mal).

En résumé, selon la définition canonique de Lascoumes et Le Galès (2004 : 13), un instrument est « *un dispositif à la fois technique et social qui organise les rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur* ».

Il était important, dans cette perspective, de saisir comment les acteurs perçoivent et pratiquent le chèque-formation. C'est pourquoi notre démarche a associé une double enquête par questionnaire et par entretien.

Au terme de notre démarche, nos propositions ouvertes, tant en ce qui concerne les formations à prioriser que les critères d'agrément de celles-ci, ont pour objectif d'éclairer des choix politiques, et donc de valeurs.

8.1. DOMAINES DE FORMATION PRIORITAIRES

L'adoption d'une liste plus ou moins fermée de domaines dans lesquels devraient s'inscrire les formations éligibles est un premier choix de valeur. Qu'il s'agisse de s'inscrire dans les priorités du Gouvernement ou dans un ensemble, plus ou moins étendu, de priorités élaborées sur la base d'une expertise en économie régionale, toute limitation des domaines de formation rejoindrait la question classique du choix entre efficacité économique (concentration sur les activités produisant le plus de valeur ajoutée ou les plus susceptibles d'orienter l'économie régionale, par exemple) et égalité sociale (d'accès pour les entreprises et leurs travailleurs aux formations).

Dans l'hypothèse de l'établissement d'une liste de formations prioritaires, les résultats de notre enquête ont permis de dégager quatre axes stratégiques prioritaires (développés au point 5 ci-dessus) qui sont, pour rappel :

- **les domaines de l'informatique, de l'électronique ou de l'automatisation**, qu'il s'agisse de profils IT ou d'usagers de logiciels dans les métiers les plus divers ;
- **l'environnement, les espaces naturels et la production agricole** ;
- **le bâtiment et le génie civil**, notamment en ce qui concerne l'isolation et la ventilation de l'habitat ;
- **le développement personnel et la protection des personnes au travail**.

Ces quatre pistes ont été largement validées par les acteurs rencontrés lors du dernier tour d'entretiens. Il semble par ailleurs que les formations les plus citées se situent aussi parmi les plus consommées dans le cadre de l'actuel dispositif du chèque-formation. Une analyse fine de la demande actuelle des formations au regard des priorités du Plan de relance a été recommandée par certains acteurs.

Des propositions ou précisions supplémentaires ont par ailleurs été formulées. Il s'agit notamment de soutenir :

- Des **sensibilisations à l'usage de l'informatique** dans l'ensemble des métiers en s'appuyant sur les 21 compétences du référentiel européen DIGCOMP ;
- Les formations dans **les domaines des biosciences**, notamment en articulation avec les activités dans le domaine pharmaceutique et celui de l'environnement ;
- Les formations dans **le domaine de la logistique** (et du transfert multimodal) ;
- L'accompagnement de la **transition énergétique ou écologique** des entreprises.

Un examen plus approfondi **des demandes du secteur non marchand** (qui ne participe pas jusqu'ici au dispositif du chèque-formation) devrait être opéré. Il s'agit en particulier de porter intérêt aux petites structures et à celles qui n'ont pas accès aux fonds sectoriels de formation. Des demandes du secteur concernent autant des formations en gestion d'ASBL (budget, organisation, gestion du personnel) que des formations professionnalisantes (portant notamment sur la gestion des violences, la santé mentale, les assuétudes, etc.) que des *soft skills* liés à la gestion d'équipe, au stress...

Au-delà des domaines de formation, la définition des contenus s'avère essentielle pour décider de l'éligibilité des formations. Dans cette perspective, et tant que faire se peut, un appui sur les inventaires ou nomenclatures existants est également recommandé. **Les travaux par le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ)** pourraient être mobilisés en ce sens. Plus largement, il conviendrait de rationaliser ou coordonner les différents exercices d'inventaire ou d'identification des priorités de formation. On songe notamment aux domaines d'action stratégiques du Forem, aux fonctions critiques et aux priorités de formation établies par les Instances Bassin.

L'établissement de priorités de formation peut permettre d'éviter une dispersion des moyens publics, mais n'est pas susceptible de corriger l'inégale participation des individus à la formation, notamment eu égard à leur niveau de qualification (phénomène connu sous le nom « d'effet Mathieu »).

Aussi, serait-il pertinent de réfléchir à une modularisation des financements selon le profil des salariés bénéficiaires des formations ou d'**agréer en priorité les formations visant les compétences de base ou les plus bas niveaux de qualification**.

Enfin, les **situations spécifiques de handicap** (reconversion d'indépendants et de salariés victimes d'accidents, par exemple) devraient pouvoir être prises en compte à travers un système de dérogations ; la traduction ou la réalisation de formations en langue des signes mériteraient d'être financées.

8.2. CHOIX DES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES FORMATIONS

En ce qui concerne les critères d'éligibilité des formations, notre démarche est également de mettre en discussion les critères évoqués au fil de cette étude au regard des différentes perceptions et valeurs qu'ils recouvrent. Cette perspective permettra de saisir les différentes orientations politiques possibles.

Comme indiqué en amont, l'un des premiers critères d'éligibilité repose sur les **objectifs poursuivis par les formations** : soit celles-ci doivent répondre aux priorités de politique régionale, soit celles-ci doivent s'inscrire dans une logique de réponse aux demandes exprimées par les entreprises, par exemple en suivant une liste de fonctions critiques ou de métiers en pénurie. Si l'inscription dans les priorités du Gouvernement peut s'opérationnaliser sur une législature de manière relativement automatique dans le traitement administratif des demandes d'agrément, cela s'avère plus

complexe, mais néanmoins plus flexible, d'arrimer les critères d'éligibilité aux demandes des entreprises.

En effet, plusieurs acteurs ont expliqué que les crises récentes, telles que celle de la Covid ou la crise énergétique, avaient fait apparaître des demandes de formations spécifiques et non prévues sur un cycle législatif. Dès lors, adapter les critères de priorisation en fonction des demandes des entreprises serait une option plus flexible. Ces priorités pourraient être discutées sur une base annuelle avec les Bassins Emploi-Formation-Enseignement ainsi que le Forem, qui compilent une série de données sur les offres d'emploi qui ne trouvent pas de candidats ou sur les métiers en pénurie. Le choix repose donc soit sur une facilité de gestion administrative du traitement des demandes d'agrément sur une législature, soit sur une logique de flexibilité par rapport aux demandes des entreprises.

Ensuite, un second critère d'éligibilité qui repose sur deux orientations différentes est **la notion d'innovation, et sa dimension plus spécifique d'innovation technologique**. Ce critère a largement été discuté au cours de l'étude pour deux motifs principaux : premièrement, la difficulté du traitement administratif de ce critère ; et deuxièmement, le manque de pertinence de ce critère au regard des demandes exprimées par les entreprises. En effet, elles n'ont pas nécessairement besoin de formations dans des domaines particulièrement innovants au sens de l'accélération technologique, mais également de formations pour assurer les activités, la maintenance ou la réparation dans des domaines économiques dont le caractère innovant n'est pas forcément explicite. Il s'agit dès lors d'un critère à manipuler très prudemment tant son opérationnalisation (innovant par rapport à quelle norme ? Quel standard ?) est complexe et les domaines économiques qui pourraient être impactés sont vastes.

À la place du critère d'innovation, le critère de **qualité et de pertinence pédagogique** au regard des publics de la formation est revenu plusieurs fois au cours de l'étude. En effet, certaines formations ne sont pas toujours adaptées à des publics qui ont des profils contrastés, ce qui peut amener à une faible qualité en termes de transmission de savoirs, de manières de faire et/ou de connaissances. Dès lors, un critère d'éligibilité pourrait être de démontrer la pertinence des outils pédagogiques au regard d'un ou plusieurs publics visés par la formation. Ce critère de pertinence pourrait être démontré de manière courte et qualitative dans les demandes d'agrément.

La qualité et la pertinence pédagogique de la formation pourraient être associées à un autre critère qui a fait l'objet d'attention lors de cette étude, celui **des compétences des formateurs et des formatrices**. En effet, une expérience éprouvée en formation pourrait être un critère qui augmente la probabilité d'avoir une formation de qualité. Cela pourrait être démontré par des expériences précédentes, tant sur le plan des compétences métiers que des compétences pédagogiques. En effet, la reconnaissance de la qualité pédagogique des formateurs et des formatrices au-delà de leurs compétences métiers apparaît comme une norme relativement opérationnalisable sur le plan du traitement administratif des demandes d'agrément.

Au fil de l'étude, quatre autres critères d'éligibilité ont été discutés au regard des freins et des opportunités de mise en œuvre.

Premièrement, la **validation des formations par les interlocuteurs sociaux** apparaît comme un critère qui peut amener de l'adhésion aux formations proposées par le chèque-formation, mais cela ralentit lourdement le processus d'agrément des formations.

Deuxièmement, **une enquête post-formation, réalisée auprès des participants et des entreprises**, apparaît comme pertinente si et seulement si elle est contraignante dans son format et rigoureusement exploitée ; à défaut, elle ne serait sans doute remplie que de manière très disparate.

Troisièmement, l'agrément de formations **imposées dans l'exercice d'un métier ou imposées par un secteur** est une option particulièrement clivante, car, outre l'effet d'aubaine fréquemment évoqué, cela pourrait freiner la reconnaissance de nouvelles formations alors que les fonds sectoriels pourraient financer ces formations obligatoires.

Finalement, le critère **d'accessibilité aux formations uniquement aux entreprises qui respectent les obligations fédérales** en la matière apparaît aussi comme discriminant pour les PME et les TPE qui ont moins de ressources pour respecter ces obligations.

En résumé, les principaux critères d'agrément devaient permettre de la flexibilité dans les domaines de formations couverts et d'améliorer la qualité pédagogique de celles-ci. Plusieurs options permettent de contribuer à cette flexibilité et cette qualité suivant des choix et des orientations politiques.

9. Références

Albarello Luc, 2006, Aspects méthodologiques des besoins en formation, dans Guyot Jean-Luc, Mainguet Christine, *La formation continue. Enjeux collectifs*, De Boeck, p. 40-54.

Ardouin Thierry, 2017, *Ingénierie de la formation*, DUNOD, Paris.

Baunay Yves, Vergne Francis, 2006, Formation professionnelle : regards sur les politiques régionales, Syllepses, Paris.

Berger Peter, Luckmann Thomas, 2018 (rééd.), *La Construction sociale de la réalité* (trad.), Armand Colin, Paris.

Bruyère Mireille, Lemistre Philippe, 2010, « La formation professionnelle des jeunes : quelle valorisation de la spécialité ? », dans *Revue d'économie politique* n°3, p.539-561.

Conter Bernard, Maroy Christian, Oriane Jean-François, 2002, « La formation continue des salariés. Réponse juste et efficace aux mutations industrielles contemporaines ? » dans Docquier F. et al., *Capital humain et dualisme sur le marché du travail*, De Boeck, Bruxelles.

Conter Bernard, Veinstein Matthieu, 2008, « Formation professionnelle continue en Belgique : des pratiques variables selon les trajectoires professionnelles », dans *Formation emploi* n° 104, p. 67-82.

Frétigné Cédric, 2011, « Par-delà l'adéquationnisme méthodologique. Revisiter les médiations entre formation et emploi », *Recherches en Éducation* n°11, p 140-150.

Guyot J.-L., « Tout au long de la vie ? La formation des adultes en Wallonie : tendances, enjeux et évolutions possibles », *Cahier de prospective de l'IWEPS*, n°2, Institut wallon d'évaluation, de prospective et de la statistique, Namur, 2020, 42 pages.

Lascombes P, Le Galès P, 2004, *Gouverner par les instruments*, Presses de SciencesPo, Paris.

Mahieu Céline, 2015, « La formation entre adéquation et émancipation : déconstruction d'une tension », in Touzri Abdelfattah (dir.), *Emploi et formation : quelles articulations ?*, Charleroi, Éditions de l'Université Ouverte, p. 66-76.

Tanguy Lucie, 1986, *L'introuvable relation Formation-Emploi*, La Documentation française, Paris.

10. Annexes

10.1. ANNEXE 1 : GRILLE D'ENTRETIEN – ENTRETIENS EXPLORATOIRES

1. **Présentation** de l'interlocuteur. Fonction, carrière, rôle dans les politiques de formation
2. **Fonctionnement de la commission d'agrément** chèques.
 - Description du rôle (personnel et collectif), intensité de travail,
 - Partage du travail entre administration et commission
 - Points de débats vs consensus
 - Éléments qui font l'objet de trop longues discussion
 - Point de vue sur la jurisprudence de la commission
3. Quel regard porté sur les **critères d'agrément** (*adéquate, transférable, générale*) ?
Critères opérationnels ?
4. Il semble exister un grand nombre de **formations agréées, mais non consommées**. Est-ce problématique ? Faut-il être plus sélectif ?
5. Existe-t-il des **effets d'aubaine** ?
6. Les formations sont-elles ou doivent-elles être **pertinentes par rapport aux priorités de la Wallonie** (transition verte, numérisation, internationalisation) ?
7. **Historique de la réforme** en cours (cause, initiative, résistances et soutiens) ?
8. Ouvrir le chèque-formation **aux grandes entreprises** ? Est-ce important ? Pourquoi ?
9. Et au **secteur non marchand** ? Quels enjeux ?
10. Comment pourrait-on selon vous **modifier les critères d'agrément** des formations ?
 - Des critères inclusifs/ excluants ?
 - Des critères liés au niveau de la formation ?
 - Des critères liés à la durée?
 - Des critères liés au secteur ou au domaine de formation ?
 - D'autres critères ?
11. Les **formations obligatoires** doivent-elles être éligibles ?

10.2. ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE PANEL D'EXPERTS (ENQUÊTE EN LIGNE)

Enquête sur l'identification des besoins prioritaires de formation pour la Wallonie

Objectifs de l'enquête et consignes

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la future réforme des incitants financiers à **la formation continue des travailleurs en Wallonie**, l'IWEPS a été chargé de consulter un panel d'experts afin d'identifier des priorités de formation pour la Wallonie et des critères d'agrément des formations à soutenir par les pouvoirs publics.

La présente enquête vise à répondre à ces objectifs. Le temps de réponse a été estimé à 30 minutes environ.

Comment est structurée cette enquête ?

Pour chacun des quatre grands axes de développement de la Wallonie (transition verte, numérisation, amplification du développement économique, bien-être et inclusion), nous vous demandons d'**identifier des domaines de formation** permettant de développer les compétences des travailleurs. Vous êtes invités pour ce faire à consulter la classification des domaines de formation réalisée par le CEDEFOP (document joint à la présente enquête*). Il vous suffira de noter les codes correspondant aux domaines de formation que vous jugerez *de la plus grande importance, très importants* ou *importants* pour soutenir les priorités de la Wallonie.

Vous êtes ensuite invités à **suggérer des caractéristiques essentielles que les formations doivent posséder pour pouvoir être agréées**. La législation actuelle impose que les formations soient adéquates et qualifiantes, générales et transférables. Vous disposez de l'espace nécessaire pour développer votre proposition (il peut s'agir de critères auxquels doivent répondre les formations ou des critères d'exclusion).

Un espace est également réservé pour toute autre remarque ou précision que vous souhaiteriez ajouter. Il vous est également possible de passer les sections auxquelles vous ne souhaitez pas apporter de contribution.

Pour toute question relative à cette enquête, vous pouvez vous adresser à b.conter@iweps.be.

Nous vous remercions par avance de votre participation à cette enquête. **Vos réponses sont attendues avant le 30 juin prochain.**

Sébastien Brunet

Administrateur général

* Pour votre facilité, nous vous recommandons **d'imprimer** le document du CEDEFOP. Un exemplaire papier peut également vous être envoyé sur demande adressée à m.janssens@iweps.be

Participer

*Une des grandes priorités de la Wallonie, notamment à travers son Plan de relance, est d'**assurer la soutenabilité environnementale et la transition verte.***

Cette priorité se concrétise dans plusieurs axes d'intervention, en particulier :

Les rénovations énergétiques du bâti (rénovation énergétique de bâtiments appartenant aux pouvoirs locaux, soutien à la rénovation exemplaire) ;

Le déploiement d'une stratégie bas-carbone (mise en place des réseaux d'électricité "intelligents" (*smart grids*), réduction des émissions de gaz à effet de serre, promotion des énergies renouvelables) ;

Repenser la mobilité (augmenter le report modal du transport de personnes et de marchandises, décarboner les vecteurs énergétiques du transport, développer des infrastructures stratégiques (modes actifs)) ;

Préserver la biodiversité et l'environnement (végétaliser et s'adapter aux changements climatiques et biodiversité, préserver les réserves en eau, soutenir la transition vers une forêt plus résiliente et sa valorisation locale et durable, renforcer et valoriser les aires protégées, accélérer la réhabilitation des anciennes décharges les plus problématiques et améliorer la qualité biologique des sols, améliorer et sensibiliser à la connaissance de la biodiversité et de l'environnement, diminuer l'impact des polluants sur la santé).

Quels sont, selon vous, les domaines de formation de LA PLUS GRANDE IMPORTANCE pour développer les compétences des travailleurs afin d'assurer la transition verte de la Wallonie ?

Inscrivez dans les espaces ci-dessous les CODES à 5 chiffres des formations choisies (veuillez vous référer au document joint), séparés par un point-virgule. Par exemple : 080.01 ; 090.04 ; 090.12 ; 090.13 ; (...)

Quels sont, selon vous, les domaines de formation TRÈS IMPORTANTS pour développer les compétences des travailleurs afin d'assurer la transition verte de la Wallonie ?

Quels sont, selon vous, les domaines de formation IMPORTANTS pour développer les compétences afin d'assurer la transition verte de la Wallonie ?

Selon vous, quelles seraient les CARACTÉRISTIQUES auxquelles devraient répondre les formations pour pouvoir être agréées ?

Souhaitez-vous ajouter un autre domaine de formation ou une remarque plus générale sur cette priorité ?

Une autre priorité du Plan de relance de la Wallonie est l'*intensification de la numérisation de l'économie*

Cette priorité se concrétise dans plusieurs axes d'intervention, en particulier :

1. **Développer une connectivité numérique équilibrée du territoire ;**
2. **Digitaliser au profit du développement économique.**

Quels sont, selon vous, les domaines de formation de LA PLUS GRANDE IMPORTANCE pour développer les compétences des travailleurs dans la perspective de la numérisation de l'économie de la Wallonie ?

Inscrivez dans les espaces ci-dessous les CODES à 5 chiffres des formations choisies, séparés par un point-virgule. Exemple : 080.01 ; 090.04 ; 090.12 ; 090.13 ; (...)

Quels sont les domaines de formation TRÈS IMPORTANTS pour développer les compétences des travailleurs dans la perspective de la numérisation de l'économie de la Wallonie ?

Quels sont les domaines de formation IMPORTANTS pour développer les compétences des travailleurs dans la perspective de la numérisation de l'économie de la Wallonie ?

Selon vous, quelles seraient les CARACTÉRISTIQUES auxquelles devraient répondre les formations pour pouvoir être agréées ?

Souhaitez-vous ajouter un autre domaine de formation ou une remarque plus générale sur cette priorité ?

Une autre priorité de la Wallonie est l'**amplification du développement économique et la ré-industrialisation**.

Cette priorité se concrétise dans plusieurs axes d'intervention, en particulier :

1. **Diminuer le nombre et réhabiliter les friches industrielles** ;
2. **Encourager la politique industrielle et accélérer la croissance des entreprises** ;
3. **Favoriser l'économie circulaire** (concrétiser le potentiel de l'économie circulaire, soutenir la prévention, la réutilisation et le recyclage des déchets) ;
4. **Développer le tourisme**, moteur économique (construire un écosystème touristique fort, attractif et durable, valoriser les parcs nationaux et les grands sites via le développement d'infrastructures touristiques adaptées, valoriser les biens à haute valeur patrimoniale) ;
5. **Renforcer la souveraineté alimentaire** (relocaliser l'alimentation et développer des plateformes logistiques, réaffirmer le rôle multifonctionnel de l'agriculture et de l'élevage, mesurer et valoriser l'impact environnemental des exploitations agricoles, soutenir la transition environnementale de l'agriculture, stimuler l'éco-entreprenariat dans le domaine agroalimentaire et amplifier la "relève" des agriculteurs et producteurs agricoles, soutenir et amplifier l'accompagnement des cantines durables, organiser la distribution et la valorisation de la production wallonne optimisant les débouchés existants) ;
6. **Investir dans les territoires locaux** (déployer des pôles de services de proximité en zone rurale, redynamiser les centralités et les commerces, amplifier les Programmes Communaux de Développement Rural, soutenir la création d'espaces de *co-working*).

Quels sont, selon vous, les domaines de formation de LA PLUS GRANDE IMPORTANCE pour développer les compétences des travailleurs afin d'assurer l'amplification du développement économique et la ré-industrialisation en Wallonie ?

Inscrivez dans les espaces ci-dessous les CODES à 5 chiffres des formations choisies, séparés par un point-virgule. Exemple : 080.01 ; 090.04 ; 090.12 ; 090.13 ; (...)

Quels sont, selon vous, les domaines de formation TRÈS IMPORTANTS pour développer les compétences des travailleurs afin d'assurer l'amplification du développement économique et la ré-industrialisation en Wallonie ?

Quels sont les domaines de formation IMPORTANTS pour assurer l'amplification du développement économique et la ré-industrialisation en Wallonie ?

Selon vous, quelles seraient les CARACTÉRISTIQUES auxquelles devraient répondre les formations pour pouvoir être agréées ?

Souhaitez-vous ajouter un autre domaine de formation ou une remarque plus générale sur cette priorité ?

Une autre priorité de la Wallonie est de **soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale**.

Cette priorité se concrétise dans plusieurs axes d'intervention, en particulier :

1. **Renforcer l'inclusion sociale** (réduire la fracture numérique, encourager l'économie sociale et solidaire, faciliter l'accès au logement, soutenir l'autonomie des moins valides, créer et développer des infrastructures de la petite enfance) ;
2. **Développer l'emploi** (soutenir l'engagement des travailleurs au sortir de la crise, accroître les perspectives d'emplois et de formations pour les publics les plus éloignés de l'emploi, développer les outils d'intégration des personnes éloignées de l'emploi) ;
3. **Protéger la santé** (créer des réseaux locorégionaux de santé de première ligne en y intégrant la santé mentale, intégrer les politiques de promotion de la santé et de prévention en matière de santé et investir dans des outils de gestion et de monitoring de la santé publique en Wallonie, utiliser le numérique comme levier pour améliorer la qualité des soins, développer le sport) ;
4. **Assurer l'égalité des chances** (prendre en compte la dimension du genre et du handicap dans les différentes politiques de relance).

Quels sont, selon vous, les domaines de formation de LA PLUS GRANDE IMPORTANCE pour développer les compétences des travailleurs et soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale en Wallonie ?

Inscrivez dans les espaces ci-dessous les CODES à 5 chiffres des formations choisies, séparés par un point-virgule. Exemple : 080.01 ; 090.04 ; 090.12 ; 090.13 ; (...)

Quels sont les domaines de formation TRÈS IMPORTANTS pour développer les compétences des travailleurs et soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale en Wallonie ?

Quels sont les domaines de formation IMPORTANTS pour développer les compétences des travailleurs et soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale en Wallonie ?

Selon vous, quelles seraient les CARACTÉRISTIQUES auxquelles devraient répondre les formations pour pouvoir être agréées ?

Souhaitez-vous ajouter un autre domaine de formation ou une remarque plus générale sur cette priorité ?

Souhaitez-vous formuler une dernière remarque sur le thème de cette enquête ?

10.3. ANNEXE 3 : TYPOLOGIE DES DOMAINES DE FORMATION

La typologie des domaines de formation établie par le CEDEFOP (44 pages) est accessible via le lien suivant : https://www.cedefop.europa.eu/files/5092_fr.pdf

10.4. ANNEXE 4 : RELEVÉ *IN EXTENSO* DES CRITÈRES OBJECTIVABLES DE SÉLECTION DES FORMATIONS CITÉS DANS L'ENQUÊTE MESYDEL

- Résultats d'enquêtes généralisées post-formations ;
- Elles devraient être porteuses d'innovations, de diffusion ou d'application de ces dernières. Une portion minimale des formations pourrait être axée sur les développements technologiques en cours, sur l'ouverture à ces derniers ;

- Répondre aux besoins de l'entreprise (Enjeux internes et externes) ;
- Répondre aux besoins des travailleurs ;
- Organisées par un opérateur reconnu ;
- Formateurs ayant une expertise probante ;
- Un avis des partenaires sociaux au niveau sectoriel ;
- La durée de la formation doit répondre aux besoins des compétences à acquérir ;
- Générer des processus d'évaluation et d'impact sur l'entreprise et les travailleurs ;
- Pédagogie adaptée aux publics cibles (les contextes, connaissances et pratiques des participants, les retours d'expériences disponibles) ;
- Intégrer dans les formations des critères sociaux et environnementaux ;
- Les thèmes clés doivent être définis par des experts du domaine (du terrain) en lien avec la législation ;
- En lien avec la réalité de terrain ;
- Répondre aux besoins du terrain et à la pénurie de personnel ;
- Axées sur le savoir-faire ;
- Formations par des experts ;
- Encadrement de qualité des stagiaires ;
- Il y a quelques critères généraux, comme la pertinence du contenu par rapport au besoin, la qualification des formateurs (expériences professionnelles importantes), des objectifs clairs pour l'ensemble des interlocuteurs, une pédagogie variable en fonction du niveau de formation et d'expérience des apprenants. Les apprenants doivent avoir une satisfaction importante à l'issue de la formation. De même, les employeurs doivent être satisfaits du niveau des travailleurs (=> évaluation postformation) ;
- Les formations doivent être reconnues dans l'ensemble des domaines auxquels elles se destinent et ne doivent pas se limiter à un seul secteur, sauf si la formation est très spécifique ;
- Ces formations doivent être certifiées par un organisme indépendant à l'instar du cadre francophone de certification ;
- Il faut un *matching* entre les pénuries et les formations prodiguées avec des contenus de formation validés par les entreprises qui se portent garantes de la qualité et du suivi des personnes en formation. Cela peut se mesurer par le taux d'insertion, le nombre d'heures prodiguées en comparaison avec le nombre d'offres d'emploi disponibles ;
- La diminution du nombre de métiers en pénurie pourrait aussi être un Key performance indicator à suivre ;
- Les formations doivent pouvoir amener les apprenants de ces différentes formations à pouvoir intégrer l'objectif, développer ;
- Les critères essentiels pour qu'une formation soit agréée et considérée comme de qualité peuvent varier en fonction du secteur, des enjeux liés à l'agrément, mais aussi des modalités (en présentiel, à distance...);
- De manière générale, nous reprenons ces éléments comme étant clés :
 - Triple concordance entre objectifs, méthodes et évaluation ;
 - Objectifs spécifiques et contenu actualisé respectant les normes et réglementations ;
 - Des méthodes pédagogiques interactives et engageantes permettant de développer, notamment les « soft skills » des apprenants nécessaires aux organisations de demain ;
 - Une évaluation à 2, 3 ou 4 niveaux : satisfaction, apprentissage, transfert, impact ;
 - Expertise des formateurs ;
 - Pérennité de l'organisme et connaissance du secteur : analyser la longévité dans le domaine de la formation et les antécédents en matière de prestation de programmes de qualité dans le secteur ;
 - Un accompagnement des apprenants tout au long du cheminement (de l'accueil jusqu'à l'évaluation / y compris dans les plateformes LMS) ;
 - Un support technique et des documents pédagogiques pertinents ;
 - Accessibilité : elle peut être évaluée en termes de flexibilité des horaires, de modes de livraison de la formation (en présentiel, en ligne, à distance), de prix abordables, etc. ;
 - Évaluation continue de la qualité des dispositifs de formation de l'organisme. L'organisme doit pouvoir démontrer une approche qualité (mécanismes de rétroaction des participants, des évaluations internes, des audits externes, etc.).
- La durée des formations ;
- Le coût ;
- Prévoir des stages, du mentorat (accompagnement) ;
- La transmission à d'autres travailleurs ;
- Prévoir un transfert de compétences, tel un compagnonnage ;
- Au niveau pédagogique : respecter l'alignement pédagogique, proposer un design pédagogique adapté ; formateurs experts reconnus ; développer des aspects pratiques de mise en œuvre ; prévoir une mesure d'évaluation ; prévoir un accompagnement dans le temps ;
- Au niveau contenu :
 - Avoir une approche holistique : aborder la stratégie wallonne dans ses différentes dimensions et secteurs ;
 - Garder un contenu actualisé : normes, avancées technologiques et écologiques, impacts... ;

- Faire du lien avec le contexte local.
- Une pédagogie active ;
- La possibilité de faire la formation en horaire décalé ;
- Une prise en compte des compétences acquises dans le cadre de la valorisation des compétences ;
- Une attention particulière à la création de passerelles entre les différentes formations ;
- Elles ne doivent pas être seulement professionnalisantes ou répondre à des priorités politiques ;
- Elles doivent à la fois répondre à des besoins identifiés sur le terrain (en fonction des publics avec lesquels ce terrain travaille), être dans une démarche critique et émancipatrice. La formation doit renforcer l'autonomie d'action et d'expression des apprenants, des travailleurs, etc. ;
- Les pouvoirs politiques doivent pouvoir penser macro et intégrer aussi l'idée que ces formations servent à former des citoyens actifs et responsables, en dehors des seules questions d'employabilité. Il en va d'un enjeu démocratique ;
- Développement de l'esprit critique ;
- Expertise, compétences transférables au terrain ;
- Disposer d'une structure de formation, d'un environnement et de personnel pédagogique adéquats ;
- Disposer d'un programme et d'outils pédagogiques supports ;
- Si formation à distance, avoir mis en place les garanties d'échanges pédagogiques adéquats ;
- Établir le contexte et les objectifs de la formation, disposer d'un programme détaillé ;
- Indiquer si la formation est certificative et la valeur de la certification (quelle qu'elle soit) ;
- Indiquer si le programme a été co-construit avec les futurs participants ;
- Indiquer si la formation est destinée à un groupe de salariés d'une même entreprise, si la consultation ad hoc avec les éventuelles instances syndicales a eu lieu ;
- Selon le bénéficiaire de l'incitant public, par exemple si c'est une entreprise, informer des différents soutiens publics et/ou sectoriels éventuels ;
- Engagement formel à remettre au participant une attestation lui permettant de documenter son CV, voire son compte formation ;
- Assurer qu'un dispositif d'évaluation est en place voire transmettre le contenu anonymisé et généralisé des évaluations ;
- Les programmes devraient être repensés en fonction des remarques des fonds de formation sectoriels, mais aussi des ordres professionnels ou fédérations professionnelles ;
- Infrastructures et équipements présents conformes à l'actualité du métier (ex. : engins connectés récents, nouveaux systèmes de propulsions ((PH)EV, H2O...), nouveaux matériaux...);
- Flux de consommables structurels indissociables de la pratique des formations (ex. : peintures et tôles en carrosserie, etc.);
- Modalités d'exécution adaptées selon les thèmes (pratique, blended, à distance) ;
- Tous les modules de formation, agréés par le secteur, doivent répondre à des critères de qualité précis relatifs :
 - sont considérés comme opérateurs de formation, les prestataires de services et les entreprises de construction. Les objectifs de la formation sont clairement et préalablement définis, la qualité de chaque formation est garantie, une liste de présence est tenue. L'opérateur de formation examine chaque plainte formulée par le client de manière objective et y répond par une lettre motivée. Un client qui a introduit une plainte ne peut pas être sanctionné pour cela par l'opérateur ;
 - le contenu est décrit en détail et la durée de la formation est adaptée au contenu ;
 - la formation est donnée par des formateurs disposant des compétences technico-professionnelles, communicatives et didactiques requises pour apprendre de manière claire et pratique les objectifs de la formation aux apprenants ;
 - La formation est suivie dans un lieu et avec des outils de formation sûrs. Le local et le matériel didactique sont adaptés aux besoins de la formation.
- Les formations organisées par l'opérateur sont évaluées par les participants et les résultats sont utilisés pour adapter au besoin la formation ;
- Durant la formation, l'opérateur de formation crée un environnement d'apprentissage aussi sûr que possible dans lequel les apprenants et formateurs peuvent collaborer en toute confiance avec respect et en sécurité et dans lequel la vie privée de chacun est garantie. L'opérateur de formation joue le rôle d'exemple en matière de respect des consignes de sécurité, des normes environnementales et de non-discrimination. Il y consacre dès lors une plus grande attention que de coutume. L'opérateur de formation n'entreprend rien qui nuirait à l'image du secteur de la construction ;
- Des audits de qualité sont réalisés au cours des formations, si celle-ci n'est pas respectée, il est possible pour l'opérateur de perdre l'agrément ;
- Concernant les formations organisées à distance, celles-ci doivent également respecter des critères spécifiques afin d'assurer le bon déroulement de la formation à travers des outils digitaux, par exemple démontrer les compétences du formateur à assurer une formation digitale, former les apprenants à l'utilisation des outils digitaux pour assurer le bon déroulement de la formation ;
- Les formations devraient être transversales et multidisciplinaires ;

- Elles devraient également profiter des expertises de terrain (input de la recherche, dépassement de la simple théorie et collaborations avec le monde de l'entreprise notamment) ;
- Correspondre à la liste des métiers en pénurie ;
- La formation doit suivre l'évolution des métiers ;
- Les formations devraient être basées sur les profils de formation du SFMQ lorsqu'ils existent ;
- Ces profils sont communs à l'ensemble des opérateurs publics de formation professionnelle, d'enseignement qualifiant et de validation des compétences ;
- Les profils sont approuvés par les gouvernements de Wallonie, de la CF et par le Collège de la Cocof ;
- Les formations doivent être dispensées par des organismes de formation reconnus et respecter des normes de qualité établies (comme la certification Qfor par exemple ou le label Centre de Compétence). Les certifications professionnelles sectorielles ou les accréditations spécifiques peuvent également contribuer à l'agrément des formations ;
- Durée et intensité : Les formations doivent avoir une durée et une intensité adéquates pour permettre une acquisition significative de compétences ;
- Les formations agréées devraient offrir des modalités d'enseignement flexibles pour s'adapter aux contraintes des travailleurs en termes d'horaires et de disponibilité. Cela peut inclure des cours en ligne, des formations en soirée ou le week-end, des sessions intensives, etc. ;
- Faire partie d'un plan de formation, une logique, un parcours déterminé à l'avance entre le travailleur et l'employeur ;
- Expérience pratique dans le domaine d'expertise du formateur > 5 ans ;
- Expérience pédagogique du formateur ;
- Consultation du monde économique pour la validation des objectifs de formation, des contenus et du formateur ;
- Mener à une applicabilité en entreprise rapide, via exercices de terrain, stages en entreprise ;
- Proposer des parcours de formation digitaux ;
- Ces formations devraient s'étalonner par rapport à des standards internationaux afin de mettre les apprenants à niveau ;
- Il faut pouvoir justifier que la formation permet l'utilisation voire le développement numérique dans le cadre des fonctions concernées, mais aussi une approche sécuritaire en constante évolution ;
- Des lieux de formation accessibles en transport en commun ;
- Prévoir un dispositif de garde d'enfants pour les travailleurs suivant la formation ;
- Interaction entre participants et formateur (cours présentiel, ou contacts réguliers si apprentissage autonome à distance) ;
- Expérience dans le domaine de la formation (opérateur ou formateur) ;
- Avoir un descriptif de la formation qui résume les théories/outils utilisés ;
- Utilisation de la digitalisation et du numérique dans le secteur concerné ;
- Formation courte et destinée à un public cible dont ce n'est pas le métier ;
- Les formations doivent être adaptées aux besoins du secteur du tourisme, et plus particulièrement du secteur des attractions touristiques. Les formations doivent aussi être basées sur les outils utilisés dans le secteur, en concertation avec les organismes régionaux comme VISIT Wallonia ou Digital Wallonia ;
- Elles doivent aussi idéalement aborder l'intégration de l'ensemble des processus de vente : en ligne, en caisse et traiter également de la statistique. Enfin, les formations doivent aussi englober le marketing digital et les bonnes pratiques de publicité en la matière ;
- Comme c'est une thématique innovante et en constante évolution, il serait intéressant de dédier cette expertise d'agrément par exemple à un centre de formation ou un institut comme Digital Wallonia afin de garantir une acquisition des compétences équivalentes pour tout le monde ;
- Le secteur maraîcher est en recherche constante de chefs de cultures spécialisées dans la production de légumes. L'offre actuelle de formation en maraîchage est orientée sur les modèles de production de petites unités diversifiées et devrait être complétée par une formation de "chefs de cultures" comprenant à la fois la technique de production et la gestion d'équipe (notamment de travailleurs saisonniers indissociables de l'activité de production maraîchère). Les aspects technico-économiques pourraient également être intégrés afin de faciliter la prise de décisions quant à la conduite des cultures liées à la rentabilité de l'exploitation (même si ces décisions reviennent à l'exploitant et non au chef de cultures) ;
- Au niveau des langues, les contenus doivent être adaptés aux réalités du secteur ;
- Ces formations doivent viser tant les travailleurs en place que les personnes en recherche d'emploi ;

10.5. ANNEXE 5 : RELEVÉ *IN EXTENSO* DES DOMAINES DE FORMATIONS SPÉCIFIQUES CITÉS PAR LES RÉPONDANTS ET INDICE D'INTENSITÉ

Domaine de formation spécifique	N° Cedefop	Indice
Recyclage	850.20	51
Élimination des déchets	850.08	47
Utilisation de logiciels	482.07	46
Rénovation de bâtiments	582.26	44
Conservation et gestion de l'environnement	850.05	44
Utilisation de l'ordinateur	482.06	42
Conservation de l'environnement	850.02	42
Protection de l'environnement	850.19	42
Énergie solaire	522.06	41
Isolation et insonorisation	582.18	41
Agriculture	621.01	41
Informatique	481.04	40
Automatisation	523.01	40
Enlèvement des déchets	850.09	40
Aptitudes sociales	090.03	37
Sciences et technologies de l'eau	582.29	36
Technologies de la construction	582.33	36
Technologies du bâtiment	582.34	36
Ventilation (bâtiment)	582.38	36
Stress au travail	862.07	36
Conservation des ressources naturelles	850.03	35
Conservation du sol et des ressources aquatiques	850.04	35
Santé et sécurité du travail	862.05	35
Conception en bâtiment	581.09	34
Étude de l'environnement	850.10	34
Ergonomie (santé et sécurité du travail)	862.01	34
Utilisation d'Internet	482.05	33
Génie climatique	522.07	33
Génie du bâtiment	582.12	33
Techniques de l'eau potable et des eaux usées	582.32	33
Énergie	522.04	32
Techniques de culture et d'irrigation	621.32	32
Sécurité des personnels	862.06	32
Climatisation	522.01	31
Métiers du chauffage	522.11	31
Technologie numérique	523.16	31
Génie de l'environnement	850.11	31
Protection du travail	862.02	31
Santé et hygiène du travail	862.04	31
Formation à la création d'entreprise	345.06	30
Gestion des ressources humaines	345.12	30
Énergie nucléaire, hydraulique et thermique	522.05	30
Métiers de l'électricité	522.10	30
Urbanisme et aménagement urbain	581.15	30
Agronomie et technologies végétales	621.04	30
Changement climatique planétaire	440.04	29
Conception de systèmes informatiques	481.03	29
Sciences informatiques	481.08	29
Soins infirmiers	723.10	29
Gestion des parcs nationaux et des milieux naturels	850.13	29
Utilisation des ressources naturelles	850.24	29
Programmation informatique	481.07	28
Technologie de traitement de données	523.13	28
Aménagement du territoire	581.03	28
Construction de routes	582.08	28
Protection sociale des travailleurs	862.03	28

Domaine de formation spécifique	N° Cedefop	Indice
Formation de formateurs	141.17	27
Formation de formateurs en entreprises, etc.	141.18	27
Gestion de la formation	345.10	27
Génie électronique	523.05	27
Maçonnerie et carrelage	582.19	27
Économie agricole	621.12	27
Soins de santé	723.09	27
Renforcement des compétences personnelles	090.17	26
Travail en équipe	090.21	26
Génie chimique	524.05	26
Génie civil	582.11	26
Ingénierie de la construction	582.14	26
Hygiène publique	850.14	26
Lutte contre la pollution de l'air	850.15	26
Lutte contre la pollution de l'eau	850.16	26
Acquisition de comportements	090.01	25
Compétences de gestion	345.05	25
Logiciels de traitement de données	482.03	25
Aménagement urbain et régional	581.05	25
Construction de bâtiments	582.06	25
Sanitaire (bâtiment)	582.28	25
Toiture	582.35	25
Travail sur échafaudage	582.36	25
Contrôle de l'environnement	850.06	25
Nettoyage de la voie publique	850.18	25
Enseignement technique	141.11	24
Appréciation des performances	345.04	24
Théorie et comportement organisationnels	345.17	24
Installations électriques	522.09	24
Génie informatique	523.06	24
Technologie des réseaux	523.14	24
Biotechnique	524.01	24
Charpente et menuiserie	582.04	24
Menuiserie-charpente en bâtiment	582.20	24
Compétences de base en agriculture	621.05	24
Métiers du tourisme	812.06	24
Alimentation en eau	850.01	24
Gestion des milieux naturels	850.12	24
Enseignement professionnel	141.10	23
Sciences sociales	310.24	23
Gestion du personnel	345.13	23
Analyse de données (mathématiques/statistiques)	460.02	23
Production d'énergie électrique	522.13	23
Génie des procédés	524.06	23
Conduite de chantiers	582.05	23
Démolition	582.09	23
Entretien de bâtiments	582.10	23
Irrigation et drainage (construction)	582.17	23
Agro-industrie	621.03	23
Sciences agronomiques	621.30	23
Écologie	850.07	23
Toxicologie de l'environnement	850.23	23
Analyse des investissements	343.01	22
Formation syndicale (générale)	347.05	22
Installation et entretien des lignes électriques	522.08	22
Exploitation de carrières	544.01	22
Carrelage-dallage	582.03	22
Construction de ponts	582.07	22
Métrage/vérification (bâtiment)	582.21	22
Mise en œuvre du béton	582.22	22

Domaine de formation spécifique	N° Cedefop	Indice
Peinture et revêtement mural	582.23	22
Plâtrage (bâtiment)	582.24	22
Plomberie	582.25	22
Revêtement de sols	582.27	22
Structures métalliques (bâtiment)	582.30	22
Taille de pierre (bâtiment)	582.31	22
Tuyauterie	582.37	22
Vitrierie	582.39	22
Techniques d'irrigation (agriculture)	621.31	22
Surveillance des milieux naturels	850.22	22
Formation des enseignants	141.20	21
Réfrigération	522.14	21
Technologie du bois de construction	543.15	21
Architecture	581.06	21
Développement local	581.10	21
Gestion d'exploitations agricoles	621.24	21
Production agricole	621.28	21
Lutte contre la pollution sonore	850.17	21
Aptitudes à communiquer	090.02	20
Administration de réseaux	481.01	20
Analyse des systèmes informatiques	481.02	20
Traitement électronique de données	481.11	20
Logiciels de traitement de texte	482.04	20
Électrotechnique	522.03	20
Technologie des télécommunications	523.15	20
Agroalimentaire	541.01	20
Agroexploitation	621.02	20
Fertilité des sols	621.22	20
Plantation de vergers	621.26	20
Travail social	762.13	20
Coopération	090.09	19
Langues étrangères	222.03	19
Langages de programmation (Visual Basic, C++,	481.05	19
Technologies biochimiques	524.10	19
Science et technologie des aliments	541.18	19
Briquetage	582.01	19
Briquetage et maçonnerie	582.02	19
Culture maraîchère	621.08	19
Exploitation agricole	621.21	19
Services de santé mentale	722.23	19
Services pour la jeunesse	761.03	19
Salubrité publique	850.21	19
Besoins des clients	347.02	18
Connaissance de l'entreprise	347.03	18
Droit	380.01	18
Sciences de la planète	440.27	18
Systèmes d'exploitation	481.09	18
Robotique	523.11	18
Aménagement urbain	581.04	18
Topographie	581.13	18
Production fruitière	621.29	18
Systèmes de protection contre les incendies	861.09	18
Techniques de recherche d'emploi	090.20	17
Économie	310.09	17
Sciences politiques	310.23	17
Études de marché	342.01	17
Relations industrielles	347.08	17
Production d'électricité	522.12	17
Technologie des procédés chimiques	524.09	17
Extraction de matières premières	544.02	17

Domaine de formation spécifique	N° Cedefop	Indice
Ingénierie de l'excavation	582.13	17
Ingénierie de la construction métallique	582.15	17
Surveillance des forêts	623.02	17
Techniques de production forestière	623.04	17
Formation d'aides-soignants	723.01	17
Puériculture	723.05	17
Tourisme	812.09	17
Formation à la conduite	840.08	17
Alphabétisation	080.01	16
Sciences du comportement	310.22	16
Administration des entreprises	345.02	16
Gestion logistique	345.14	16
Gestion publique et des institutions	345.15	16
Introduction dans l'entreprise	347.06	16
Sciences de la vie	420.14	16
Sciences de l'atmosphère	440.23	16
Logiciels de calcul (tableurs)	482.01	16
Distribution de gaz	522.02	16
Diagnostic de véhicules	525.05	16
Aménagement des paysages	581.02	16
Architecture de gros œuvre	581.07	16
Développement rural	581.11	16
Soins aux personnes âgées	723.08	16
Services sociaux	762.11	16
Loisirs et tourisme	812.05	16
Rattrapage de base pour adultes	080.05	15
Enseignement de niveau secondaire	141.09	15
Enseignement, éducation spéciale	141.12	15
Géographie humaine/sociale	310.17	15
Gestion de la qualité	345.11	15
Bureautique	346.01	15
Biologie	420.02	15
Réparation d'appareils électriques (sauf radio et tv)	522.15	15
Conduite d'installations et de machines	524.02	15
Aménagement communautaire	581.01	15
Cartographie/topographie	581.08	15
Études de l'environnement urbain	581.12	15
Culture du seigle et du blé	621.07	15
Cultures céréalières	621.10	15
Orientation professionnelle	762.09	15
Services de sécurité et de prévention des sinistres	861.08	15
Marketing	342.03	14
Gestion financière	343.06	14
Biochimie	420.01	14
Biologie moléculaire	420.03	14
Biophysique	420.05	14
Chimie	440.05	14
Géosciences	440.12	14
Hydrologie	440.14	14
Physique	440.21	14
Physique nucléaire	440.22	14
Analyse numérique	460.03	14
Entretien d'équipements de communication	523.03	14
Formation de techniciens de laboratoire	524.04	14
Métiers du bois	543.08	14
Métiers du meuble	543.09	14
Travail du bois et menuiserie	543.18	14
Urbanisme	581.14	14
Fruiculture	621.23	14
Horticulture	622.09	14

Domaine de formation spécifique	N° Cedefop	Indice
Soins infirmiers en psychiatrie	723.14	14
Aide sociale d'urgence	762.02	14
Conseil d'orientation professionnelle	762.05	14
Formation de guides et accompagnateurs	812.02	14
Conduite de grues	840.06	14
Orientation	090.12	13
Planification de carrière	090.14	13
Psychologie	310.20	13
Relations publiques	342.05	13
Théorie financière	343.09	13
Audit	344.01	13
Hydrogéologie	440.13	13
Électricité automobile	525.06	13
Conservation des aliments	541.07	13
Métiers de l'alimentation	541.13	13
Métiers du textile	542.15	13
Technologie du bois	543.14	13
Ingénierie des bassins et installations portuaires	582.16	13
Élevage	621.13	13
Paysagisme	622.11	13
Activités récréatives pour les jeunes	761.01	13
Services récréatifs pour les enfants	761.04	13
Transports routiers	840.19	13
Alphabétisation fonctionnelle	080.02	12
Apprentissage du calcul	080.04	12
Confiance en soi	090.08	12
Formation initiale des enseignants	141.21	12
Vente et marketing	342.06	12
Administration	345.01	12
Organisation professionnelle	347.07	12
Génétique	420.08	12
Microbiologie	420.10	12
Parasitologie	420.12	12
Pharmacologie	420.13	12
Toxicologie	420.15	12
Virologie	420.16	12
Mathématiques appliquées	460.06	12
Soudage	521.17	12
Ingénierie du contrôle électronique	523.07	12
Systèmes de communication	523.12	12
Traitement du pétrole et du gaz/industrie pétrochimique	524.11	12
Électricité des véhicules à moteur	525.07	12
Ingénierie aéronautique	525.12	12
Mécanique des machines agricoles	525.17	12
Menuiserie d'ameublement	543.06	12
Médecine préventive et sociale	721.23	12
Soins aux enfants (non médicaux)	761.05	12
Agressions	762.01	12
Conduite d'engins de levage	840.03	12
Administration locale	345.03	11
Traitement de l'information/saisie de données	346.17	11
Botanique	420.06	11
Zoologie	420.17	11
Géographie naturelle	440.08	11
Géologie	440.10	11
Statistiques	460.09	11
Installation d'équipements de communication	523.08	11
Formation d'assistants de laboratoire	524.03	11
Technologie de laboratoire (générale)	524.08	11
Manutention/hygiène des aliments	541.12	11

Domaine de formation spécifique	N° Cedefop	Indice
Génie minier	544.04	11
Technologie minière	544.06	11
Floriculture	622.06	11
Gestion de pépinières	622.08	11
Formation de gardes forestiers	623.01	11
Sylviculture	623.03	11
Médecine générale	721.19	11
Soins infirmiers communautaires	723.12	11
Soins infirmiers de base	723.13	11
Orientation	762.08	11
Politique sociale	762.10	11
Contrôle du trafic aérien	840.07	11
Formation d'équipages d'avions	840.09	11
Transports ferroviaires	840.16	11
Alphabétisation simple	080.03	10
Gestion du temps	090.11	10
Enseignement de niveau primaire	141.08	10
Enseignement, matières pratiques	141.14	10
Méthodologie de l'enseignement à distance	142.05	10
Démographie/étude des populations	310.05	10
Mass médias (formulation et contenu)	321.04	10
Gestion de stocks	341.07	10
Conseil fiscal	344.03	10
Développement professionnel	347.04	10
Météorologie	440.15	10
Sciences de l'environnement marin	440.24	10
Sciences de la mer	440.26	10
Mathématiques	460.05	10
Recherche opérationnelle	460.07	10
Entretien d'équipements électroniques	523.04	10
Industrie aérospatiale	525.09	10
Mécanique automobile	525.16	10
Boulangerie	541.03	10
Préparation des aliments	541.16	10
Taille de pierre (industrielle)	543.13	10
Bactériologie	721.04	10
Nutrition et diététique	722.10	10
Encadrement de jeunes	761.02	10
Alcoolisme, tabagisme et toxicomanie	762.03	10
Théorie sociale (appliquée)	762.12	10
Technologies de navigation	840.14	10
Transports aériens	840.15	10
Études multiculturelles	310.15	9
Sociologie	310.25	9
Gestion de l'emploi	345.09	9
Biométrie	420.04	9
Entomologie	420.07	9
Limnologie	420.09	9
Ornithologie	420.11	9
Géographie physique	440.09	9
Minéralogie	440.16	9
Théorie des probabilités	460.11	9
Localisation de logiciels	481.06	9
Ébénisterie	543.03	9
Usinage et tournage du bois	543.20	9
Minéralurgie	544.05	9
Culture de l'olivier	621.06	9
Culture viticole	621.09	9
Élevage de volailles	621.18	9
Élevage ovin	621.19	9

Domaine de formation spécifique	N° Cedefop	Indice
Élevage porcin	621.20	9
Pédologie	621.25	9
Plantation de vignes	621.27	9
Viticulture	621.33	9
Aquaculture	624.01	9
Conchyliculture	624.02	9
Halieutique	624.03	9
Mariculture	624.04	9
Pêche en haute mer	624.05	9
Pisciculture	624.06	9
Science et technologie de la pêche	624.07	9
Technologies aquacoles	624.08	9
Réadaptation professionnelle	722.19	9
Formation de sages-femmes	723.02	9
Conseil aux alcooliques et toxicomanes	762.04	9
Conduite de camions	840.05	9
Transports maritimes	840.17	9
Transports postaux	840.18	9
Protection et lutte contre les incendies	861.05	9
Sécurité civile	861.06	9
Auto-développement	090.05	8
Compétences mentales	090.07	8
Développement personnel	090.10	8
Publicité	342.04	8
Comptabilité	344.02	8
Gestion d'établissements d'enseignement	345.07	8
Recrutement Sciences de gestion	345.16	8
Droit commercial	380.02	8
Droit du travail	380.03	8
Géophysique	440.11	8
Océanographie	440.17	8
Algèbre	460.01	8
Statistiques mathématiques	460.10	8
Métiers de la mécanique	521.10	8
Réparation d'appareils de radio et de télévision	523.09	8
Ingénierie des véhicules à moteur	525.13	8
Réparation automobile	525.21	8
Fabrication de fromages	541.09	8
Industrie laitière	541.11	8
Jardinage	622.10	8
Nutrition	722.09	8
Services gérontologiques	723.06	8
Soins aux handicapés	723.07	8
Soins infirmiers auxiliaires	723.11	8
Mauvais traitements	762.07	8
Gestion de services récréatifs	812.04	8
Économie familiale	814.06	8
Ramonage	814.09	8
Métiers de la marine	840.10	8
Navigation (aérienne, maritime, etc.)	840.11	8
Pratique nautique	840.12	8
Science nautique	840.13	8
Capacités d'organisation personnelle	090.06	7
Didactique	142.02	7
Études féminines	310.14	7
Compétences sur clavier	346.02	7
Formation de personnel de bureau	346.06	7
Saisie de données	346.09	7
Assurance qualité	347.01	7
Pratique juridique	380.09	7

Domaine de formation spécifique	N° Cedefop	Indice
Électronique de radiodiffusion	523.02	7
Réparation d'ordinateurs	523.10	7
Carrosserie	525.01	7
Industrie des motocycles	525.10	7
Industrie des véhicules à moteur	525.11	7
Tôlerie-carrosserie	525.22	7
Plasturgie	543.10	7
Gestion d'espaces gazonnés	622.07	7
Techniques horticoles	622.13	7
Technologie de laboratoire médical	722.27	7
Hygiène des nourrissons (soins infirmiers)	723.03	7
Conseil familial et matrimonial	762.06	7
Services d'hébergement	811.10	7
Prise de parole	090.16	6
Criminologie	310.03	6
Développement et psychologie de l'enfant	310.06	6
Politique	310.19	6
Investissements et valeurs	343.07	6
Services d'administration et de secrétariat	346.14	6
Études juridiques	380.05	6
Études para-juridiques	380.06	6
Jurisprudence	380.08	6
Géodésie	440.07	6
Pétrographie	440.20	6
Géométrie	460.04	6
Sciences actuarielles	460.08	6
Tests de logiciels	481.10	6
Logiciels de publication assistée par ordinateur	482.02	6
Armurerie	521.01	6
Construction d'hélicoptères	525.03	6
Construction navale	525.04	6
Industrie de fabrication de la bière	541.10	6
Production et transformation du papier	543.11	6
Travail du verre (industriel)	543.19	6
Dressage d'animaux	621.11	6
Élevage canin	621.14	6
Élevage chevalin	621.15	6
Élevage d'oies	621.16	6
Élevage de chevaux de course	621.17	6
Formation d'assistants-vétérinaires	640.01	6
Médecine vétérinaire	640.02	6
Sciences vétérinaires	640.03	6
Soins vétérinaires	640.04	6
Techniques de reproduction animale	640.05	6
Hygiène médicale	723.04	6
Activités récréatives et de loisir	812.01	6
Techniques d'argumentation	090.18	5
Enseignement de la conduite et de la sécurité routière	141.03	5
Élaboration de programmes d'études (théorie)	142.03	5
Sciences pédagogiques	142.07	5
Achat	341.01	5
Gestion de bureaux	345.08	5
Construction automobile	525.02	5
Confection	542.02	5
Couture (industrie)	542.03	5
Couture/confection	542.04	5
Industrie du vêtement	542.12	5
Métiers du vêtement	542.16	5
Céramique industrielle	543.01	5
Construction nautique (sans moteur)	543.02	5

Domaine de formation spécifique	N° Cedefop	Indice
Fabrication de fibres synthétiques	543.04	5
Fabrication de meubles	543.05	5
Menuiserie-charpente navale	543.07	5
Production industrielle de diamants	543.12	5
Traitement du caoutchouc	543.16	5
Travail de l'osier et du bambou	543.17	5
Verrerie industrielle	543.21	5
Culture d'espaces gazonnés	622.01	5
Cultures en serre	622.02	5
Entretien de terrains de jeu et de sport	622.03	5
Entretien de terrains de sport	622.04	5
Entretien de terrains de sport gazonnés	622.05	5
Production de plantes d'ornement	622.12	5
Formation de médecins	721.11	5
Ergothérapie	722.04	5
Pharmacie	722.14	5
Technologie de la médecine légale	722.26	5
Technologies de la médecine nucléaire	722.29	5
Technologies du paramédical d'urgence	722.30	5
Dentisterie	724.02	5
Cuisine (restauration, hôtellerie, etc.)	811.02	5
Formation de personnel au sol (aéroports)	812.03	5
Services d'agences de voyages	812.07	5
Services de voyages	812.08	5
Voyage et tourisme	812.10	5
Sécurité publique	861.07	5
Techniques de présentation	090.19	4
Enseignement à la petite enfance	141.01	4
Enseignement de niveau maternel	141.05	4
Sciences de l'éducation	142.06	4
Technologie de l'éducation	142.08	4
Expression écrite	223.04	4
Langage par signes	223.05	4
Philosophie	224.11	4
Marchéage	342.02	4
Assurance	343.02	4
Banque et finance	343.03	4
Courtage en valeurs	343.04	4
Finance, banque, assurance	343.05	4
Opérations de guichet bancaire	343.08	4
Sciences de l'espace	440.25	4
Métiers de la métallurgie	521.11	4
Technologie métallurgique	521.18	4
Boucherie	541.02	4
Boulangerie industrielle/production de farines	541.04	4
Brasserie	541.05	4
Confiserie	541.06	4
Distillation	541.08	4
Cœnologie	541.14	4
Pâtisserie	541.15	4
Production de vin	541.17	4
Industrie de la chaussure	542.11	4
Dermatologie	721.09	4
Épidémiologie	721.10	4
Physiologie	721.30	4
Science médicale	721.31	4
Diététique	722.03	4
Formations paramédicales	722.06	4
Kinésithérapie Massage (médical)	722.08	4
Technologie médicale	722.28	4

Domaine de formation spécifique	N° Cedefop	Indice
Réception hôtelière	811.07	4
Service de bar	811.09	4
Services de restauration	811.11	4
Services de restauration et d'hébergement	811.12	4
Encadrement d'activités sportives	813.02	4
Nettoyage	814.08	4
Pensée positive	090.13	3
Enseignement de l'éducation physique	141.02	3
Évaluation et recherche pédagogiques	142.04	3
Linguistique, langues étrangères	222.04	3
Logique	224.08	3
Morale	224.09	3
Anthropologie (à l'exception de l'anthropologie physique)	310.01	3
Droits de l'homme	310.07	3
Ethnologie	310.10	3
Études ethniques et culturelles	310.13	3
Achats, approvisionnements et contrats	341.03	3
Génie mécanique	521.05	3
Hydraulique	521.07	3
Ingénierie de la métallurgie	521.08	3
Habillage automobile	525.08	3
Ingénierie navale	525.14	3
Mécanique moto	525.18	3
Moteurs de bateaux	525.19	3
Peinture automobile	525.20	3
Extraction du charbon	544.03	3
Formation médicale	721.12	3
Médecine homéopathique	721.20	3
Naturothérapie	721.24	3
Enseignement de niveau élémentaire	141.04	2
Enseignement de niveau postsecondaire	141.06	2
Enseignement de niveau préprimaire	141.07	2
Enseignement, matières théoriques	141.15	2
Conception de produits industriels (art)	214.03	2
Traduction	222.06	2
Relations internationales	310.21	2
Édition et diffusion (journalisme)	321.01	2
Information (formulation et contenu)	321.02	2
Journalisme	321.03	2
Presse parlée	321.05	2
Reportage	321.06	2
Formation de bibliothécaires	322.05	2
Sciences de l'information	322.06	2
Achat et vente	341.02	2
Emballage	341.05	2
Entreposage	341.06	2
Correspondance commerciale	346.04	2
Secrétariat	346.10	2
Secrétariat juridique	346.12	2
Secrétariat médical	346.13	2
Fabrication de bicyclettes	521.02	2
Réparation de bicyclettes	521.14	2
Techniques du textile	542.21	2
Tissage (industriel)	542.23	2
Audioprothèse	722.01	2
Chiropraxie	722.02	2
Fabrication de lentilles de contact	722.05	2
Hypnothérapie	722.07	2
Optique/prothèse oculaire	722.11	2
Optométrie	722.12	2

Domaine de formation spécifique	N° Cedefop	Indice
Ostéopathie	722.13	2
Physiothérapie	722.15	2
Prothèse orthopédique	722.16	2
Radiographie	722.17	2
Radiothérapie	722.18	2
Rééducation	722.20	2
Réflexologie	722.21	2
Services ambulanciers	722.22	2
Techniques de radiographie médicale	722.24	2
Technologie de l'audioprothèse	722.25	2
Troubles du langage et orthophonie	722.31	2
Arts culinaires	811.01	2
Métiers de l'hôtellerie et de la restauration	811.06	2
Restauration	811.08	2
Services hôteliers	811.13	2
Éducation physique (sport)	813.01	2
Arts ménagers	814.01	2
Économie domestique	814.05	2
Gardiennage de sécurité	861.02	2
Assurance	090.04	1
Décoration intérieure	214.05	1
Sémantique, langues étrangères	222.05	1
Étude sur la paix et les conflits	310.12	1
Histoire économique	310.18	1
Activités immobilières	341.04	1
Représentation commerciale	341.08	1
Services aux consommateurs	341.09	1
Techniques de démonstration	341.10	1
Vente au détail	341.11	1
Vente en gros	341.14	1
Vente par téléphone	341.16	1
Tenue des livres	344.04	1
Traitement de données/comptabilité pour assistants commerciaux	344.05	1
Formation de téléphonistes/standardistes	346.07	1
Réception/accueil	346.08	1
Services de gestion auxiliaires	346.15	1
Façonnage, tournage et usinage des métaux	521.03	1
Fonderie et moulage des métaux	521.04	1
Mécanique de précision	521.09	1
Micromécanique	521.12	1
Outillage et ajustage des métaux	521.13	1
Sidérurgie	521.16	1
Tôlerie-chaudronnerie soudage	521.19	1
Maintenance aéronautique	525.15	1
Broderie industrielle et activités assimilées	542.01	1
Fabrication d'articles en cuir	542.05	1
Fabrication de chaussures	542.06	1
Fabrication de fourrures	542.07	1
Filage	542.08	1
Formation de coupeurs et tailleurs	542.09	1
Habillement et métiers du textile	542.10	1
Métiers de la pelleterie	542.13	1
Métiers du cuir	542.14	1
Production de cuirs et peaux	542.17	1
Réparation de chaussures et articles en cuir	542.18	1
Sellerie	542.19	1
Tapisserie-capitonnage	542.20	1
Textile, vêtement et chaussure	542.22	1
Tissus d'ameublement	542.24	1
Traitement du cuir	542.25	1

Domaine de formation spécifique	N° Cedefop	Indice
Travail de la laine	542.26	1
Tricotage industriel	542.27	1
Vêtements sur mesure	542.28	1
Cardiologie	721.05	1
Chirurgie	721.06	1
Chirurgie esthétique	721.07	1
Cytologie	721.08	1
Gérontologie	721.13	1
Hématologie	721.15	1
Histologie	721.16	1
Immunologie	721.17	1
Médecine interne	721.21	1
Médecine légale	721.22	1
Neurologie	721.25	1
Obstétrique et gynécologie	721.26	1
Oncologie	721.27	1
Ophthalmologie	721.28	1
Pathologie	721.29	1
Stomatologie	721.32	1
Formation d'arbitres et autres officiels d'organisations sportives	813.03	1
Blanchissage	814.02	1
Couture (à domicile)	814.03	1
Cuisine (à domicile)	814.04	1
Aviation	840.01	1
Communications (aériennes, ferroviaires, routières, etc.)	840.02	1
Plongée (professionnelle)	861.04	1



OBJECTIFS

Contexte – Réforme en cours des incitants à la formation en Wallonie

- Identifier les priorités de formation pour la Wallonie
- Identifier des critères d'agrément des formations (chèque-formation)

STRUCTURE DE L'ÉCHANGE

Présentation - Qui êtes-vous ? 😊

Discussion autour des domaines de formation identifiés au cours de l'étude

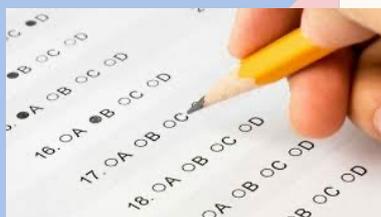
Discussion autour des critères d'agrément

**Nous garantissons
la confidentialité
des entretiens**

PRÉSENTATION - QUI ÊTES-VOUS?



QUELLES PRIORITÉS DE FORMATION POUR LA WALLONIE ?



Une enquête réalisée par l'IWEPS au mois de juin auprès d'acteurs économiques et de la formation a permis d'identifier les priorités suivantes.

Pensez-vous nécessaire de compléter ces priorités ?
Comment ?

AXE 1

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉINDUSTRIALISATION DE LA WALLONIE

(20 DOMAINES
LES + CITÉS)



Agriculture
Économie agricole
Enlèvement des déchets
Agronomie et technologies végétales
Techniques de culture et d'irrigation
Science et technologie des aliments
Économie
Automatisation
Agroalimentaire
Génie du bâtiment
Agro-industrie
Formation de guides et accompagnateurs
Études de marché
Formation à la création d'entreprise
Conduite d'installations et de machines
Formation de techniciens de laboratoire
Génie chimique
Génie des procédés
Acquisition de comportements
Vente et marketing

AXE 2

TRANSITION NUMÉRIQUE

(20 DOMAINES
LES + CITÉS)



Informatique
Utilisation de logiciels
Programmation informatique
Technologie numérique
Analyse des systèmes informatiques
Utilisation de l'ordinateur
Sciences informatiques
Technologie de traitement de données
Technologie des réseaux
Utilisation d'Internet
Conception de systèmes informatiques
Technologie des télécommunications
Génie informatique
Automatisation
Administration de réseaux
Langages de programmation (Visual Basic, C++)
Analyse numérique
Logiciels de traitement de données
Génie électronique
Analyse de données (mathématiques/statistiques)
Logiciels de traitement de texte

AXE 3

SOUTENABILITÉ ET TRANSITION VERTE

(20 DOMAINES
LES + CITÉS)



Rénovation de bâtiments
Protection de l'environnement
Énergie solaire
Recyclage
Isolation et insonorisation
Sciences et technologies de l'eau
Conservation et gestion de l'environnement
Élimination des déchets
Étude de l'environnement
Technologies du bâtiment
Énergie
Conception en bâtiment
Technologies de la construction
Ventilation (bâtiment)
Conservation de l'environnement
Conservation des ressources naturelles

Conservation du sol et des ressources aquatiques
Utilisation des ressources naturelles
Énergie nucléaire, hydraulique et thermique
Génie climatique
Techniques de l'eau potable et des eaux usées

AXE 4

COHESION SOCIALE

(20 DOMAINES
LES + CITÉS)



Aptitudes sociales
Travail social
Ergonomie (santé et sécurité du travail)
Santé et sécurité du travail
Sécurité des personnels
Stress au travail
Santé et hygiène du travail
Gestion des ressources humaines
Services pour la jeunesse
Formation d'aides-soignants
Soins infirmiers
Protection du travail
Protection sociale des travailleurs
Utilisation de l'ordinateur
Rattrapage de base pour adultes
Travail en équipe
Formation de formateurs
Utilisation de logiciels
Soins de santé
Orientation professionnelle
Services sociaux

QUELS CRITÈRES D'AGRÈMENT DES FORMATIONS ?

Voici 10 propositions de critères d'agrément des formations

Quel jugement posez-vous sur ces critères?

Pouvez-vous suggérer d'autres critères d'agrément?



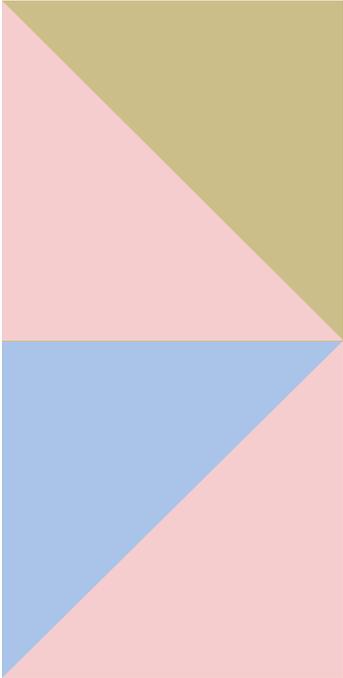
Les formations doivent :

1. S'inscrire dans les **priorités du gouvernement** (Plan de relance, déclaration gouvernementale) ;
2. Relever des **fonctions critiques** ou métiers en pénurie ;
3. Démontrer leur **caractère innovant** (contenu ou méthode) ;
4. S'inscrire dans des **évolutions technologiques** récentes ou en cours ;
5. Avoir un **coût** plafonné ;

6. Être portées des **formateurs** ou formatrices qui ont un haut niveau de compétences ;
7. Être **validées** par les interlocuteurs sociaux ;
8. Être conclues par une **enquête post-formation** (satisfaction des travailleurs et travailleuses, apprentissages, transfert de compétences etc.) ;
9. Être prioritaires si elle sont **obligatoires** dans l'exercice d'un métier ou imposées par un secteur ;
10. Réservées aux entreprises qui respectent les **obligations fédérales** en matière de formation



Autres critères d'agrément ?



Considération finale

**Si vous pouviez améliorer
le système de chèque-
formation, que
proposeriez-vous ?**



**MERCI POUR VOTRE
PARTICIPATION**

Bernard CONTER
b.conter@iweps.be

Fanny SBARAGLIA
Fanny.Sbaraglia@ulb.be



L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Autorité statistique de la Région wallonne, il fait partie, à ce titre, de l'Institut Interfédéral de Statistique (IIS) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens, des informations diverses qui vont des indicateurs statistiques aux études en sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Plus d'infos : <https://www.iweps.be>



2024